



REVISION ALLEGEE N°2 DU PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

Evaluation environnementale

Communauté de communes du Périgord
Ribéracois

Version pour arrêt

SOMMAIRE

TABLE DES CARTES	4
TABLE DES PHOTOS	5
TABLE DES TABLEAUX	6
I. CONTEXTE ET OBJET DE LA PROCEDURE DE MODIFICATION N°1 DU PLUI	7
II. OBJECTIFS DE L'EVALUATION ENVIRONNEMENTALE.....	8
III. ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT	10
A. Structure physique du territoire.....	10
B. Biodiversité et fonctionnalité environnementale du territoire.....	10
a - Les grandes unités écologiques du territoire	10
b - Les mesures de connaissances, de gestion et de protection	12
c - Les espèces patrimoniales	14
d - Les trames vertes et bleues.....	15
e - Les zones humides.....	15
f - Synthèse de la thématique biodiversité et fonctionnalité environnementale du territoire.....	17
C. Ressources naturelles.....	18
a - Eaux souterraines.....	18
b - Eaux de surfaces et cours d'eau	18
c - Synthèse de la thématique ressources naturelles	20
D. Pollutions et nuisances.....	20
d - Synthèse de la thématique pollutions et nuisances	22
E. Gestion de l'eau	22
e - Synthèse de la thématique gestion de l'eau.....	24
F. Risques naturels et anthropiques	25
a - Les risques naturels	25
b - Les risques anthropiques	29
c - Synthèse de la thématique risques naturels et anthropiques	29
G. Climat / Energie	30
a - Potentiel en énergies renouvelables.....	30
b - Consommation énergétique du territoire	30
c - Synthèse de la thématique climat / énergie	30

H.	Analyse paysagère et grand paysage.....	31
	a - Les unités paysagères	31
	b - Synthèse de la thématique « Analyse paysagère et grand paysage »	33
I.	Les spécificités architecturales du territoire	33
J.	Patrimoine culturel, historique et paysager	33
	c - Synthèse des thématiques « Spécificités architecturales du territoire » et « Patrimoine culturel, historique et paysager »	36
IV.	ETUDE DES COMPOSANTES ENVIRONNEMENTALES DES ZONES SUSCETIBLES D'ETRE TOUCHEES DE MANIERE NOTABLE, ET ANALYSE DES INCIDENCES INDUITES SUR L'ENVIRONNEMENT.....	37
A.	Reclassement du secteur <i>Aux Deux Ponts Ouest</i>.....	37
	a - Vulnérabilités environnementales du secteur	39
	b - Incidences résiduelles potentiellement induites par la procédure d'évolution du PLUi	39
B.	Reclassement du secteur <i>Aux Petits Prés</i>	41
	a - Vulnérabilités environnementales du secteur	43
	b - Incidences résiduelles potentiellement induites par la procédure d'évolution du PLUi	43
V.	INCIDENCE DU PROJET SUR LES SITES NATURA 2000 CONCERNES. 44	
A.	Préambule	44
B.	ZSC Vallée de la Dronne de Brantôme à sa confluence avec l'Isle et incidences potentiellement induites par la procédure sur celle-ci	44
	a - Caractéristiques, menaces et pressions de la zone Natura 2000	44
	b - Habitats et espèces identifiés par le site Natura 2000	45
C.	Incidences induites par la procédure d'évolution du PLUi sur les autres sites Natura 2000 situés à proximité.....	47
VI.	ANALYSE DES INCIDENCES CUMULEES DE LA REVISION ALLEGEE N°2 DU PLUI SUR L'ENVIRONNEMENT.....	48
VII.	COMPATIBILITE DE LA PROCEDURE AVEC LES PLANS ET PROGRAMMES DE RANG SUPERIEUR.....	49
VIII.	INDICATEURS DE SUIVI DES EFFETS DE LA MISE EN ŒUVRE DE LA PROCEDURE D'EVOLUTION DU PLUI SUR L'ENVIRONNEMENT.....	50

TABLE DES CARTES

Carte 1 : Unités écologiques du territoire et occupation du sol – EVEN Conseil.....	11
Carte 2 : Périmètres de protection, de gestion et de mise en valeur de la biodiversité sur le territoire – EVEN Conseil	13
Carte 3 : Synthèse des enjeux liés à la Trame Verte et Bleue intercommunale – Rapport de présentation du PLUi de la CC Périgord Ribéracois.	15
Carte 4 : Zones humides recensées sur le territoire - EVEN Conseil	16
Carte 5 : Etat écologique des masses d'eau superficielles du territoire - EVEN Conseil	19
Carte 6 : Localisation des éléments sources de nuisances et/ou de pollutions - EVEN Conseil	21
Carte 7 : Emprise des périmètres de protection de la ressource en eau – EVEN Conseil.....	23
Carte 9 : Gestionnaires de la compétence « eau potable » sur le territoire – Rapport de présentation du PLUi de la CC du Périgord Ribéracois.....	24
Carte 9 : Zones concernées par un risque de remontée de nappe – EVEN Conseil.....	26
Carte 10 : Emprise du PPRi de la Dronne – EVEN Conseil	27
Carte 11 : Localisation des zones exposées au risque de mouvements de terrain - EVEN Conseil.....	28
Carte 12 : Organisation des unités paysagères du territoire - EVEN Conseil.....	32
Carte 13 : Périmètres de protection du patrimoine bâti et paysager - EVEN Conseil	35
Carte 14 : Localisation du site d'étude Aux Deux Ponts Ouest.....	37
Carte 15 : Evolution de l'occupation du sol sur le site « Aux Petits Prés » entre 2000 et aujourd'hui – IGN.....	39
Carte 16 : Localisation du site d'étude "Aux Petits Prés"	41
Carte 17 : Evolution de l'occupation du sol sur le site « Aux Petits Prés » entre 2000 et aujourd'hui – IGN.....	42

TABLE DES PHOTOS

Photo 1 : A gauche, le putois d'Europe (<i>Mustela putorius</i>) – G. Grezes. A droite, le campagnol amphibie (<i>Arvicola sapidus</i>) – P. Rigaux. Source : inpn.mnhn.fr	14
Photo 2 : A gauche, le pédolyte pontué (<i>Pelodytes punctatus</i>) – N. Varanguin. A droite, la vipère aspic (<i>Vipera aspis</i>) – S. Wroza. Source : inpn.mnhn.fr	14
Photo 3 : A gauche, le Vertigo des Moulins (<i>Vertigo moulinsiana</i>) – O. Gargominy. A droite, l'Ecrevisse à Pattes Blanches (<i>Austropotamobius pallipes</i>) – B. Adam. Source : inpn.mnhn.fr	46
Photo 4 : A gauche, le Bavard (<i>Cottus perifretum</i>) – F. Melki. A droite, le Toxostome (<i>Parachondrostoma toxostoma</i>) - F. Melki. Source : inpn.mnhn.fr	46
Photo 5 : A gauche, la Loutre d'Europe (<i>Lutra lutra</i>) – F. Merlier. A droite, le Vison d'Europe (<i>Mustela lutreola</i>). Source : inpn.mnhn.fr	46
Photo 6 : A gauche, l'Angélique à fruits variés (<i>Angelica heterocarpa</i>) – A. Le Nevé. A droite, la Cistude d'Europe (<i>Emys orbicularis</i>) – O. Delzon. Source : inpn.mnhn.fr	47

TABLE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Synthèse des parcelles concernées par la procédure de révision allégée n°2	7
Tableau 7 : Zones intégrées au réseau Natura 2000 au titre de la Directive Habitats faune flore (Zones Spéciales de Conservation – ZPS) situées à moins de 10 km de la CC du Périgord Ribéracois.....	44
Tableau 8 : Synthèse des activités entraînant une incidence forte sur le site Natura 2000 Vallée de la Dronne de Brantôme à sa confluence avec l'Isle	45
Tableau 10 : Synthèse des incidences résiduelles potentielles induites par la modification n°1 du PLUi de la CC du Périgord Ribéracois.....	48
Tableau 11 : Indicateurs de suivi des effets de la procédure d'évolution du PLUi sur l'environnement	50

I. CONTEXTE ET OBJET DE LA PROCEDURE DE MODIFICATION N°1 DU PLUI

La présente mission consiste à la réalisation de l'évaluation environnementale associée à la procédure de révision allégée n°2 du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) de la Communauté de Communes du Périgord Ribéracois.

Cette procédure de révision allégée porte sur la commune de Villeteureix et plus précisément sur les parcelles suivantes :

Tableau 1 : Synthèse des parcelles concernées par la procédure de révision allégée n°2

Numéro du sujet	Lieu du projet	Parcelles concernées	Surface totale
RA-a	Aux deux Ponts Ouest	E 1138 + E 509 + E 1160 + E 1159 + E 1158+ E 514 + E 956 + E 519	1,54 ha
RA-b	Aux Petits Prés	D 1862 + D 1863	0,24 ha

Cette modification porte sur le reclassement :

- De la zone agricole de préservation des continuités écologiques Ace du secteur « Aux Petits Prés » en zone urbaine à vocation d'activités artisanales et commerciales ou industrielles Uy ;
- De la zone agricole A du secteur « Aux Deux Ponts Ouest » en zone urbaine à vocation d'activités artisanales et commerciales ou industrielles Uy.

Cette modification vise à pérenniser et développer des entreprises actuellement existantes, en réponse aux objectifs fixés par le PADD du PLUi.

II. OBJECTIFS DE L'ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE

La procédure de révision allégée n°2 de la Communauté de Communes du Périgord Ribéracois doit faire l'objet d'une évaluation environnementale qui permettra notamment de :

- **Identifier les enjeux environnementaux** du territoire concerné ;
- **Analyser les effets notables**, tant positifs que négatifs de la mise en place du projet de modification sur l'environnement ;
- **Proposer**, en cas d'incidences négatives, des **mesures susceptibles d'éviter, de réduire voire de compenser** ces incidences ;
- **Préparer le suivi** environnemental du document.

D'après l'article R104-18 du code de l'urbanisme, les procédures d'urbanisme qui ne comportent pas de rapport de présentation (telle que la présente modification) sont accompagnés d'un rapport environnemental comprenant :

1. Une présentation résumée des **objectifs du document**, de son contenu et, s'il y a lieu, de son **articulation avec les autres documents d'urbanisme et les autres plans et programmes** mentionnés à l'article L. 122-4 du code de l'environnement avec lesquels il doit être compatible ou qu'il doit prendre en compte ;
2. Une analyse de **l'état initial de l'environnement** et des **perspectives de son évolution** en exposant notamment les caractéristiques des zones **susceptibles d'être touchées de manière notable** par la mise en œuvre du document ;
3. Une analyse exposant :
 - a. Les **incidences notables** probables de la mise en œuvre du document sur l'environnement, notamment, s'il y a lieu, sur la santé humaine, la population, la diversité biologique, la faune, la flore, les sols, les eaux, l'air, le bruit, le climat, le patrimoine culturel architectural et archéologique et les paysages et les interactions entre ces facteurs ;
 - b. Les **problèmes** posés par l'adoption du document sur la protection des **zones revêtant une importance particulière pour l'environnement**, en particulier l'évaluation des incidences Natura 2000 mentionnée à l'article L. 414-4 du code de l'environnement ;
4. L'exposé des **motifs** pour lesquels le projet a été retenu au regard des objectifs de protection de l'environnement établis au niveau international, communautaire ou national et les raisons qui **justifient le choix opéré** au regard des **solutions de substitution raisonnables** tenant compte des objectifs et du champ d'application géographique du document ;
5. La présentation des **mesures envisagées pour éviter, réduire et, si possible, compenser** s'il y a lieu, les conséquences dommageables de la mise en œuvre du document sur l'environnement ;

6. La définition des **critères, indicateurs** et **modalités retenues** pour **suivre les effets du document sur l'environnement** afin d'identifier, notamment, à un stade précoce, les impacts négatifs imprévus et envisager, si nécessaire, les mesures appropriées ;
7. Un résumé non technique des éléments précédents et une description de la manière dont l'évaluation a été effectuée.

La présente évaluation environnementale vise à déterminer les incidences de l'évolution du document d'urbanisme, et non les incidences de la mise en place des projets en eux-mêmes.

III. ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

A. Structure physique du territoire

Le territoire présente une surface d'environ 700km². Sa topographie varie entre 60 et 200m d'altitude, et est notamment marquée par la vallée de la Dronne.

Sa géologie s'organise en deux grandes entités : des formations sédimentaires récentes au sud, des formations plus anciennes de calcaire, de marnes et de gypse au nord.

Le territoire se caractérise également par son climat océanique, avec un hiver doux et humide, et un été chaud et sec.



FOCUS SUR LES SECTEURS CONCERNES PAR LA RA2

- Le secteur *Aux Deux Ponts Ouest* est concerné par une très faible pente d'en moyenne 3%, d'ouest en est.
- Le secteur *Aux Petits Près* est caractérisé par une légère pente du sud vers le nord d'environ 3%. L'altitude est aux alentours de 60m.

B. Biodiversité et fonctionnalité environnementale du territoire

a - Les grandes unités écologiques du territoire

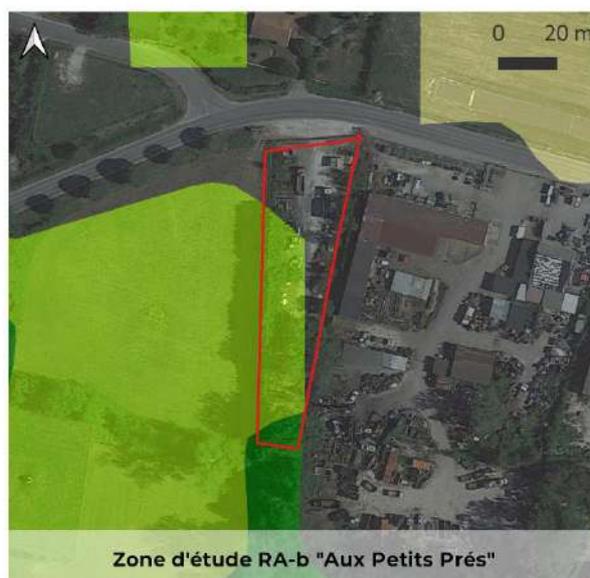
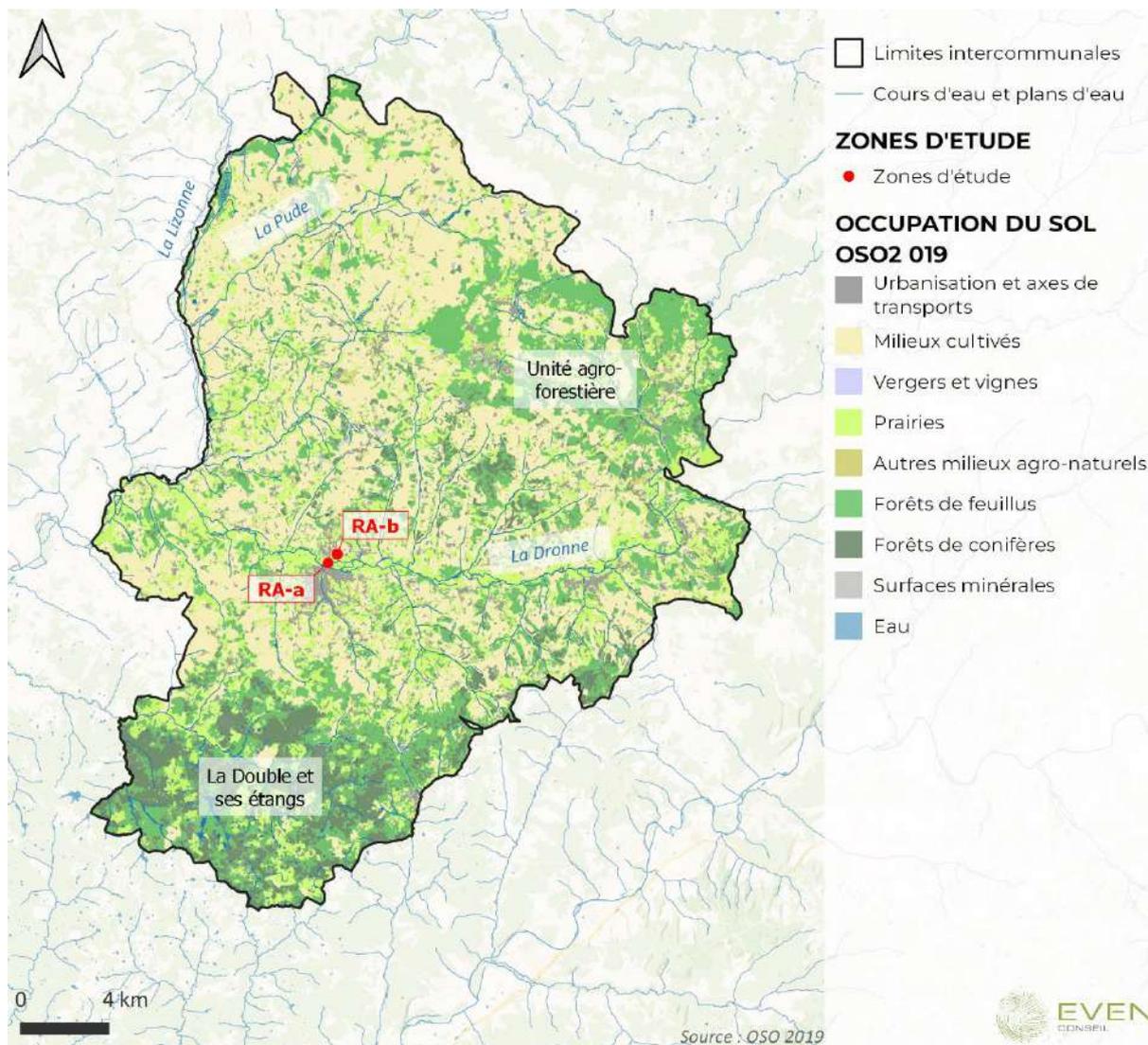
Le territoire du Périgord Ribéracois est organisé en **4 grandes unités écologiques** : la Double et ses étangs, les vallées de la Dronne, de la Lizonne et de la Pude, une unité agroforestière et les plaines agricoles du Ribéracois et du Verteillacois.

L'occupation du sol du territoire est marquée par les espaces agricoles. Les milieux naturels sont dominés par les boisements de feuillus. Les prairies occupent aujourd'hui encore une place importante sur le territoire.



FOCUS SUR LES SECTEURS CONCERNES PAR LA RA2

- Les deux sites d'étude sont localisés dans l'unité agroécologique de la vallée de la Dronne, qui se caractérise par ses nombreuses zones humides et ses espaces de bocage.



Carte 1: Unités écologiques du territoire et occupation du sol – EVEN Conseil

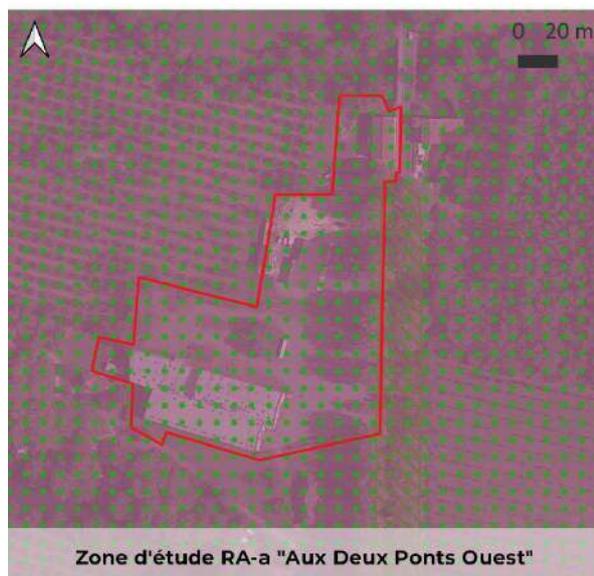
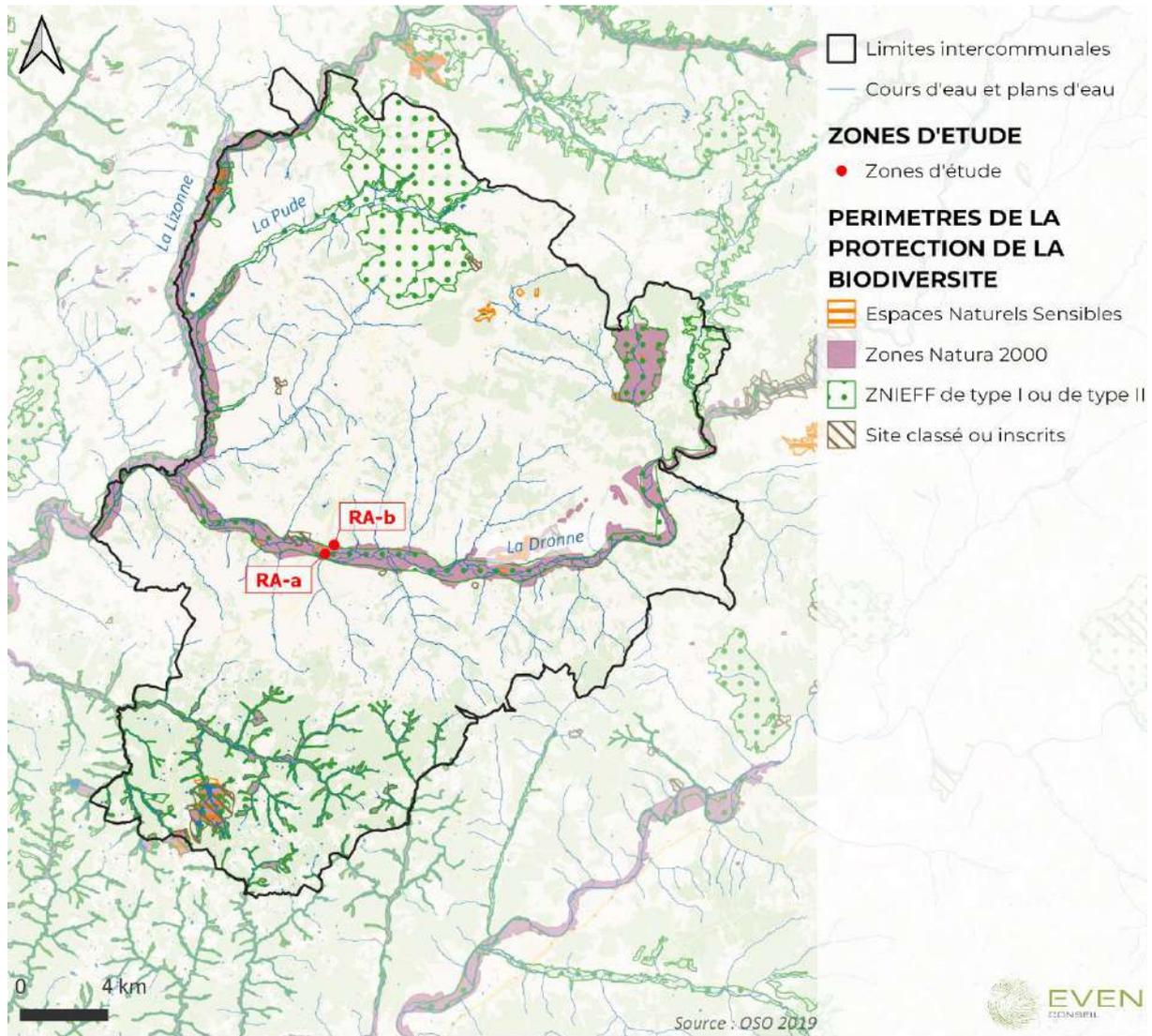
b - Les mesures de connaissances, de gestion et de protection

Le territoire de la CC du Périgord Ribéracois est concerné par plusieurs périmètres de gestion, d'inventaire et de protection de la biodiversité. On recense en effet : 1 Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope (APPB), 3 sites classés et 1 site inscrit, 5 sites Natura 2000, 6 Zones Naturelles d'Intérêt Ecologiques, Faunistique et Floristique et 4 sites identifiés comme Espaces Naturels Sensibles.



FOCUS SUR LES SECTEURS CONCERNES PAR LA RA2

- Le site d'étude *Aux Deux Ponts Ouest* est localisé dans la Zone Spéciale de Conservation ZSC « Vallée de la Dronne de Brantôme à sa confluence avec l'Isle » et dans la ZNIEFF de type II « Vallée de la Dronne de Saint-Pardoux-la-Rivière à sa confluence avec l'Isle ». Il s'inscrit également en bordure du site inscrit « Allée d'arbres » sur la commune de Villetoureix ;
- Le secteur *Aux Petits Près* est localisé en partie dans la ZSC « Vallée de la Dronne de Brantôme à sa confluence avec l'Isle ».



Carte 2 : Périmètres de protection, de gestion et de mise en valeur de la biodiversité sur le territoire – EVEN Conseil

c - Les espèces patrimoniales

Le territoire présente une mosaïque de milieux naturels riches, favorables à l'expression d'une biodiversité variée. Les enjeux portent principalement sur les milieux et espèces de zones humides, mais la grande diversité des milieux naturels est également favorable aux chiroptères, et aux reptiles.



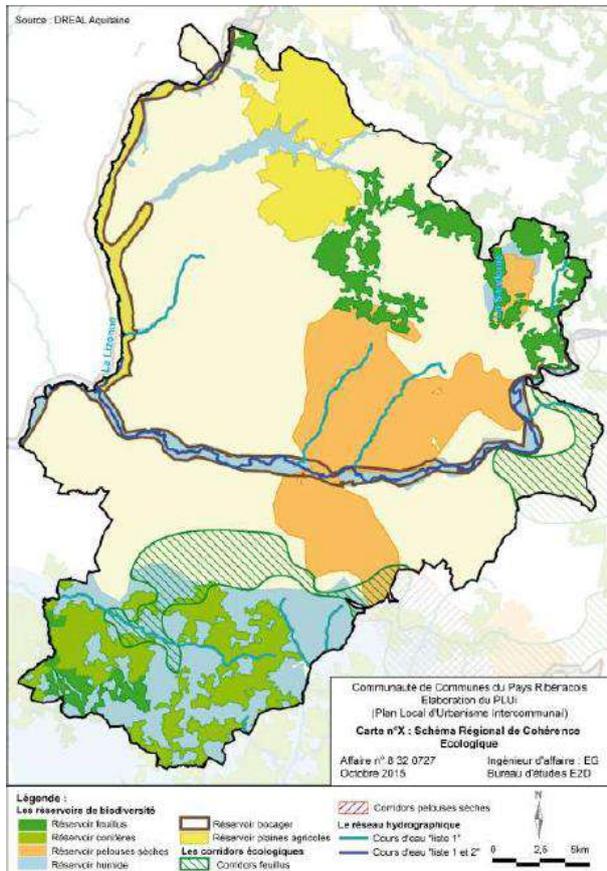
Photo 1 : A gauche, le putois d'Europe (*Mustela putorius*) – G. Grezes. A droite, le campagnol amphibie (*Arvicola sapidus*) – P. Rigaux. Source : inpn.mnhn.fr



Photo 2 : A gauche, le pédolyte pontué (*Pelodytes punctatus*) – N. Varanguin. A droite, la vipère aspic (*Vipera aspis*) – S. Wroza. Source : inpn.mnhn.fr.

d - Les trames vertes et bleues

■ LA TRAME VERTE ET BLEUE DU SCHEMA DE COHERENCE ECOLOGIQUE DE L'EX-REGION AQUITAINE



D'après le SRCE de l'ex-région Aquitaine, le territoire est inclus dans 2 régions : les coteaux et plateaux agricoles à dominante calcaire du nord de la Garonne et les massifs forestiers des Landes de Gascogne, de la Double et du Landais.

La Trame Verte et Bleue à l'échelle intercommunale a été préfigurée grâce au travail de modélisation réalisé dans le cadre de l'Assistance aux Continuités Ecologiques avec le CAUE 2.

Carte 3 : Synthèse des enjeux liés à la Trame Verte et Bleue intercommunale – Rapport de présentation du PLUi de la CC Périgord Ribérais.



FOCUS SUR LES SECTEURS CONCERNES PAR LA RA2

- Les sites d'études sont situés dans la continuité écologique de la vallée de la Dronne.

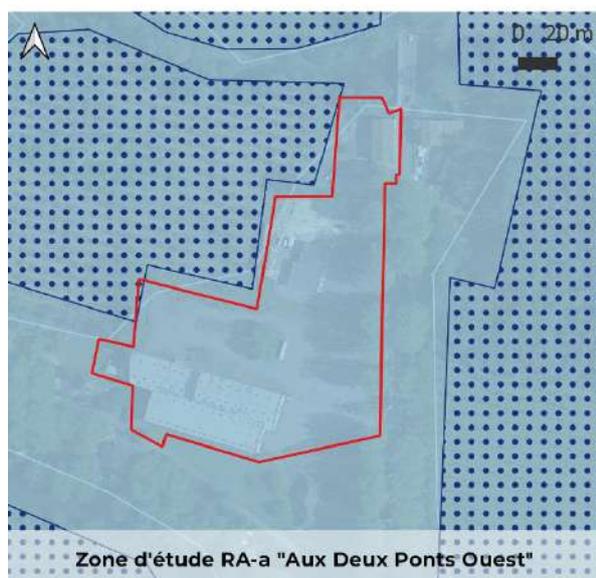
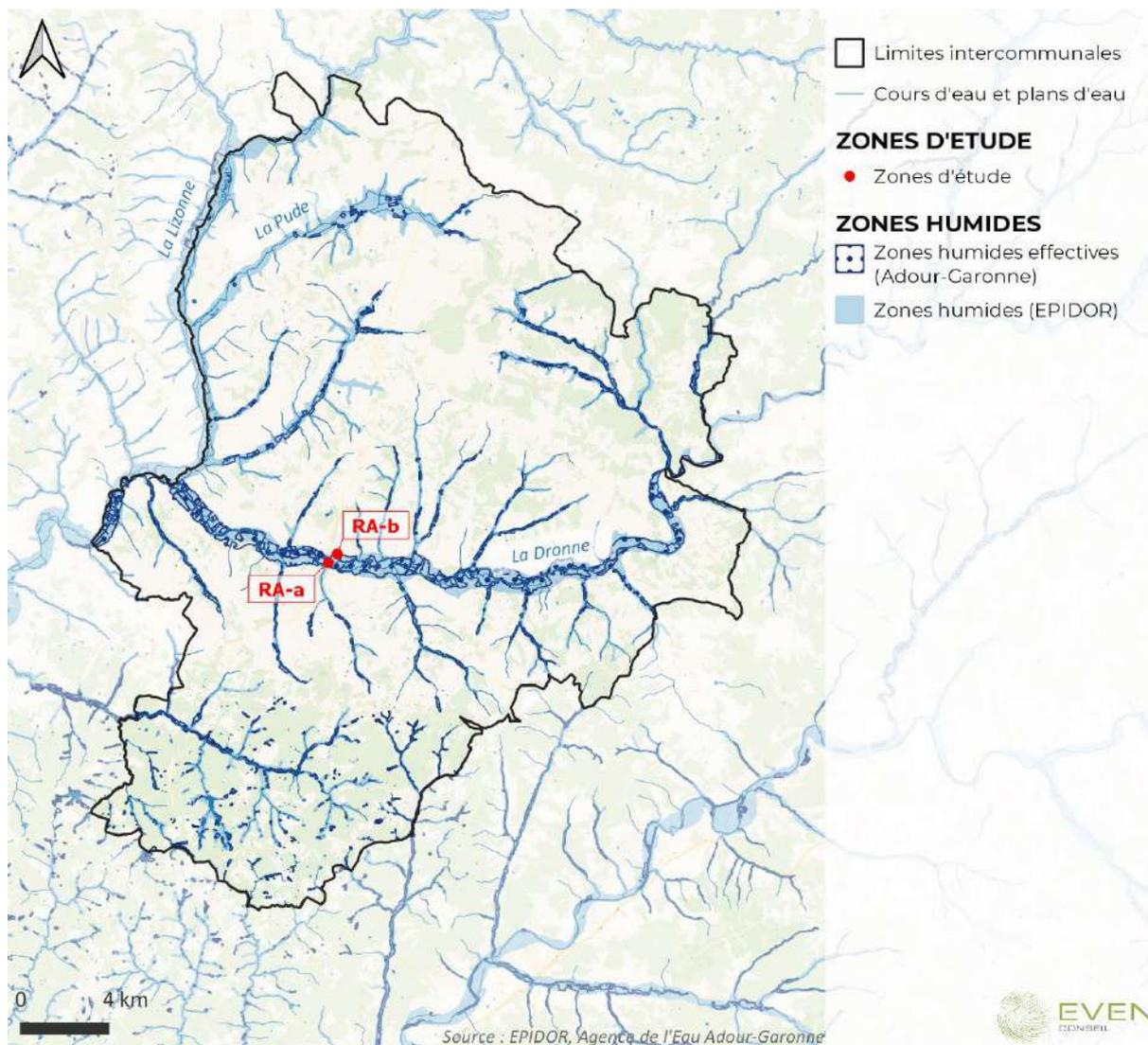
e - Les zones humides

Différents inventaires de zones humides ont été effectués sur le territoire.



FOCUS SUR LES SECTEURS CONCERNES PAR LA RA2

- Les deux sites d'étude sont concernés, entièrement ou partiellement, par des zones humides inventoriées sur le territoire.



Carte 4 : Zones humides recensées sur le territoire - EVEN Conseil

f- Synthèse de la thématique biodiversité et fonctionnalité environnementale du territoire

ATOUTS	FAIBLESSES
<ul style="list-style-type: none"> • De nombreux sites de protection et de gestion de la biodiversité : APPB, 5 sites Natura 2000, 3 sites classés et 9 inscrits, etc. • 4 ENS • De nombreuses zones humides • De nombreux réservoirs de biodiversité (SRCE) 	<ul style="list-style-type: none"> • Un risque de recolonisation forestière du site Natura 2000 des Coteaux de la Dronne • La régression du bocage • La fermeture des milieux dans la Double • La dégradation de la qualité de l'eau dans le site Natura 2000 « Vallée de la Nizonne », déficit hydrique • L'abandon des pratiques pastorales conduisant à une fermeture des pelouses calcicoles (vallée de la Sandonie)
SCENARIO AU FIL DE L'EAU	
<ul style="list-style-type: none"> • La fermetures des milieux, • L'appauvrissement des milieux liés au pastoralisme par abandon de l'activité • Le mitage du territoire lié à l'urbanisation, impacts sur les corridors écologiques 	
OPPORTUNITES/ENJEUX	
<ul style="list-style-type: none"> • La protection et la mise en valeur des corridors et réservoirs de biodiversité • La limitation du mitage du territoire • La limitation du ruissellement des eaux pluviales 	

C. Ressources naturelles

a - Eaux souterraines

La CC du Périgord Ribéracois est concernée par 10 masses d'eau souterraines. Sur les 10 masses d'eau souterraines qui concernent le territoire, 4 présentent un état chimique mauvais, et seule une masse d'eau présente un état écologique mauvais. La plupart de ces masses d'eau sont concernées par des pressions liées à une pollution diffuse aux nitrates d'origine agricole et/ou aux phytosanitaires.



FOCUS SUR LES SECTEURS CONCERNES PAR LA RA2

- Les deux sites d'étude sont concernés par 5 masses d'eau souterraines dont 1 présente un état chimique mauvais.

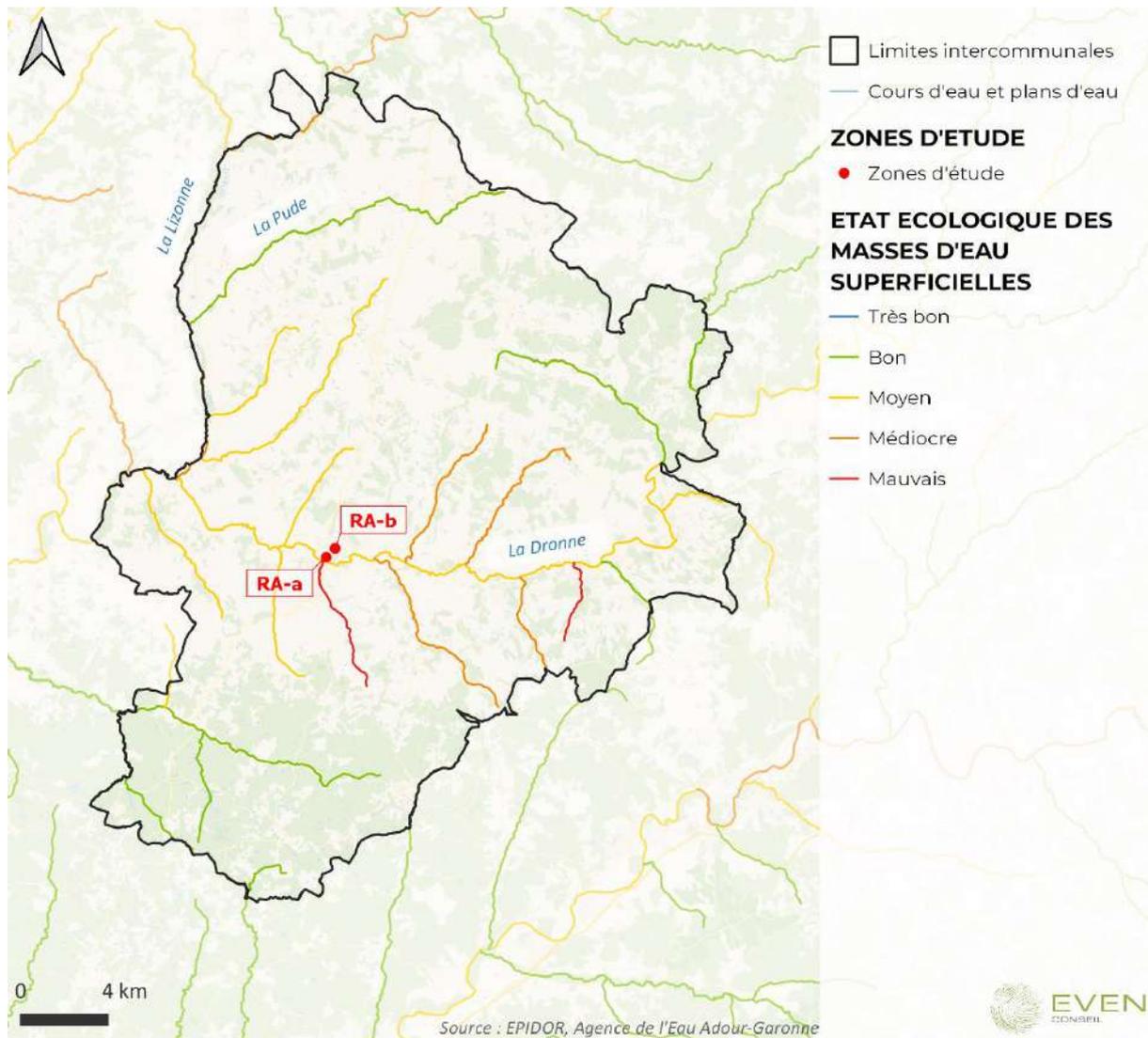
b - Eaux de surfaces et cours d'eau

La majorité du territoire du Périgord Ribéracois se trouve dans le bassin versant de la Dronne, à l'exception de petits secteurs en limite sud qui appartiennent au bassin versant de l'Isle. Le cours d'eau principal qui structure le réseau hydrographique du territoire est la Dronne, qui s'écoule d'est en ouest au centre de la communauté de communes. Au total, le SDAGE Adour-Garonne 2022-2027 identifie 25 masses d'eau superficielles sur le territoire.



FOCUS SUR LES SECTEURS CONCERNES PAR LA RA2

- Le site d'étude *Aux Deux Ponts Ouest* est localisé à environ 70m de la masse d'eau superficielle FRFR2 : La Dronne du confluent de la Côte au confluent de la Lizonne, caractérisé par un état écologique moyen et bon état chimique d'après l'inventaire du SDAGE Adour-Garonne de 2019.



Carte 5 : Etat écologique des masses d'eau superficielles du territoire - EVEN Conseil

c - Synthèse de la thématique ressources naturelles

ATOUTS	FAIBLESSES
<ul style="list-style-type: none">Des masses d'eau souterraines globalement en bon état quantitatif et chimique.	<ul style="list-style-type: none">Des masses d'eau souterraines concernées par des pressions induites par des pollutions diffuses au nitrate et aux phytosanitaires ;Des masses d'eau superficielles à l'état écologique et l'état chimique dégradé, et soumis à de multiples pression (azote diffus d'origine agricole, pesticides, altération de la morphologie, etc.).
SCENARIO AU FIL DE L'EAU	
<ul style="list-style-type: none">Aggravation de la pollution des eaux par les nitrates ;Aggravation de l'état chimique des nappes souterraines.	
OPPORTUNITES/ENJEUX	
<ul style="list-style-type: none">La sensibilisation des agriculteurs	

D. Pollutions et nuisances

Le territoire est quasi-entièrement identifié comme une Zone Vulnérable aux Nitrates.

Le territoire est desservi par 30 stations d'épuration collective, pour une capacité nominale totale de 16 442 Equivalents-Habitants. En 2021, toutes ces stations étaient conformes en équipement et en performance.

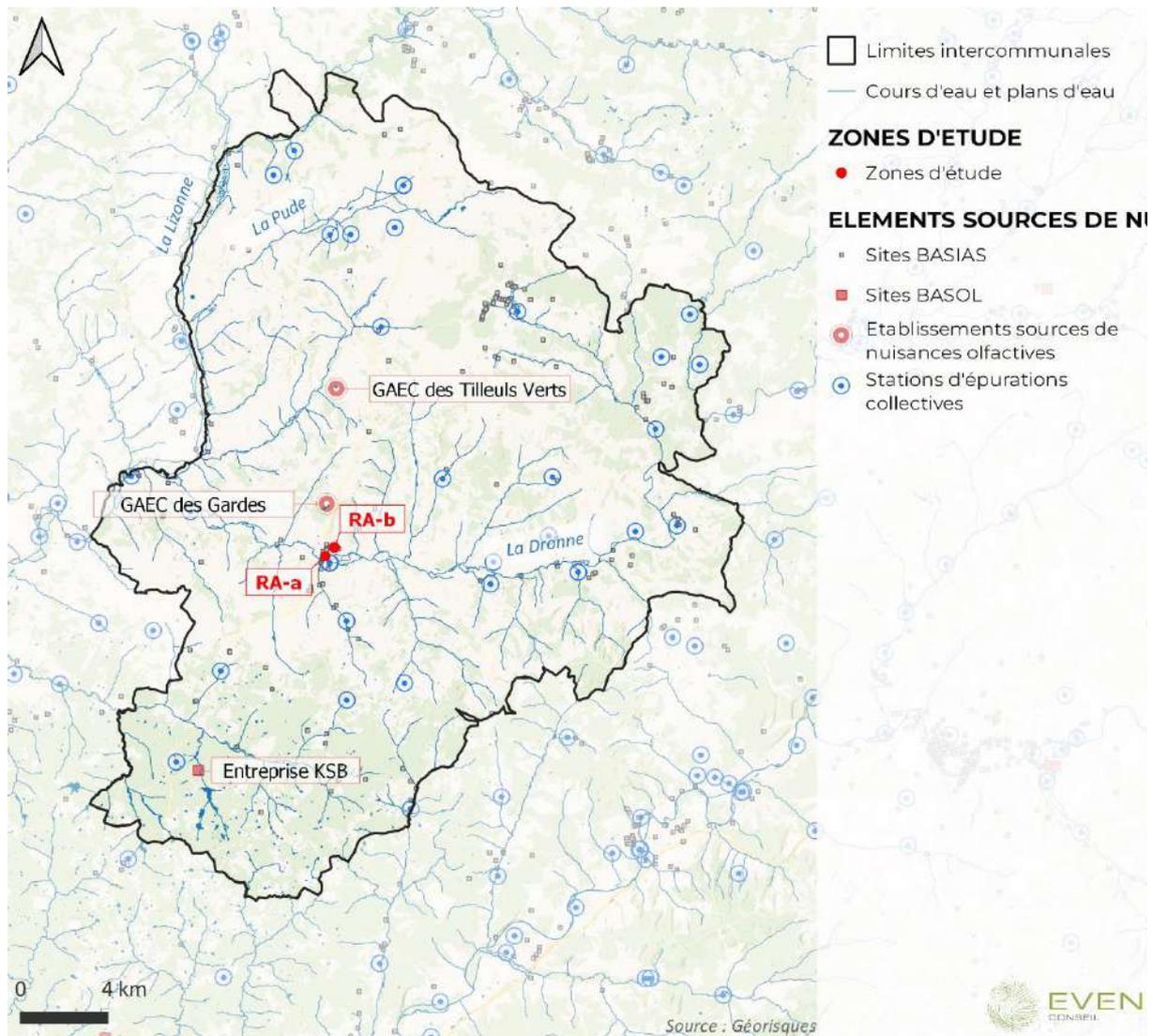
Le site de mesure de la qualité de l'air le plus proche du territoire (situé à environ 50min de Ribérac) identifie une qualité de l'air globalement bonne.

Le territoire est concerné par la présence de sites et sols pollués sur son emprise. De plus, Sur le territoire, 3 Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE) sont susceptibles d'induire des nuisances olfactives.



FOCUS SUR LES SECTEURS CONCERNES PAR LA RA2

- Les deux sites d'étude sont situés dans une Zone Vulnérable aux Nitrates ;
- Les deux sites d'études sont reliés à la station d'épuration collective Ribérac-Communale 2 ;
- Le secteur d'étude Aux Petits Prés est situé à proximité de l'ICPE ZA La Borie, qui n'est pas identifié comme émettrice de nuisances olfactives.



Carte 6 : Localisation des éléments sources de nuisances et/ou de pollutions - EVEN Conseil

d - Synthèse de la thématique pollutions et nuisances

ATOUTS	FAIBLESSES
<ul style="list-style-type: none">• Absence de nuisances sonores liées aux infrastructures routières ;• Des stations d'épuration en conformité d'équipement et de performance en 2021 ;• Une bonne qualité de l'air (d'après la station de Périgueux) ;• Aucun site pollué BASOL sur le territoire.	<ul style="list-style-type: none">• Un territoire quasi-entièrement concerné par une vulnérabilité aux nitrates ;• 162 sites BASIAS recensés sur le territoire, dont 18 encore en activité.
SCENARIO AU FIL DE L'EAU	
<ul style="list-style-type: none">• Pas d'augmentation des nuisances et des pollutions sur le territoire.	
OPPORTUNITES/ENJEUX	
<ul style="list-style-type: none">• La sensibilisation des agriculteurs	

E. Gestion de l'eau

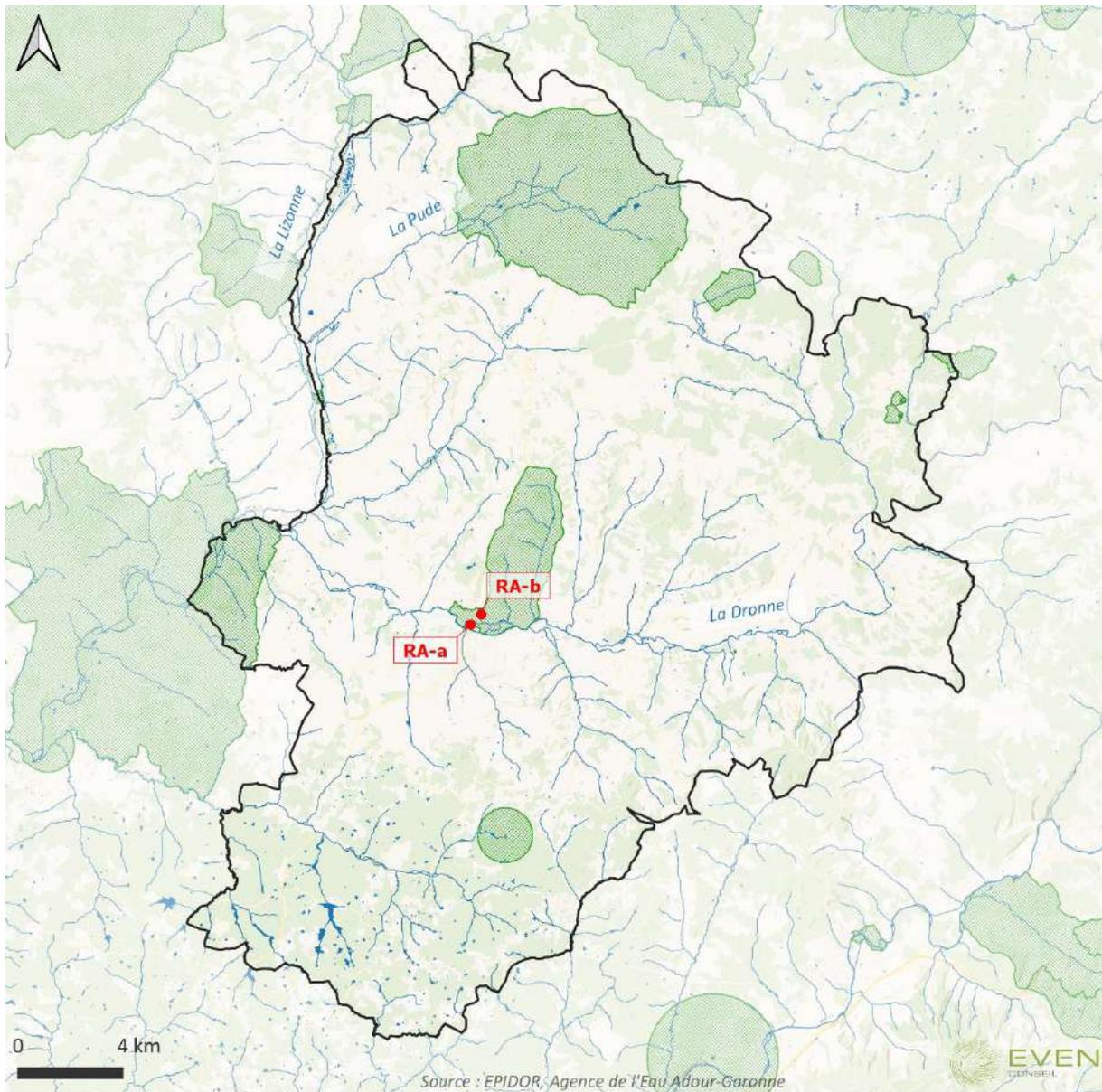
Le territoire est classé en Zone de Répartition des Eaux. Il est également concerné par un Plan de Gestion des Etiages, validé en 2005.

La ressource prélevée sur le territoire est essentiellement à destination de l'irrigation (prélèvement dans les eaux superficielles), et de l'alimentation en eau potable (prélèvement dans les nappes souterraines.)



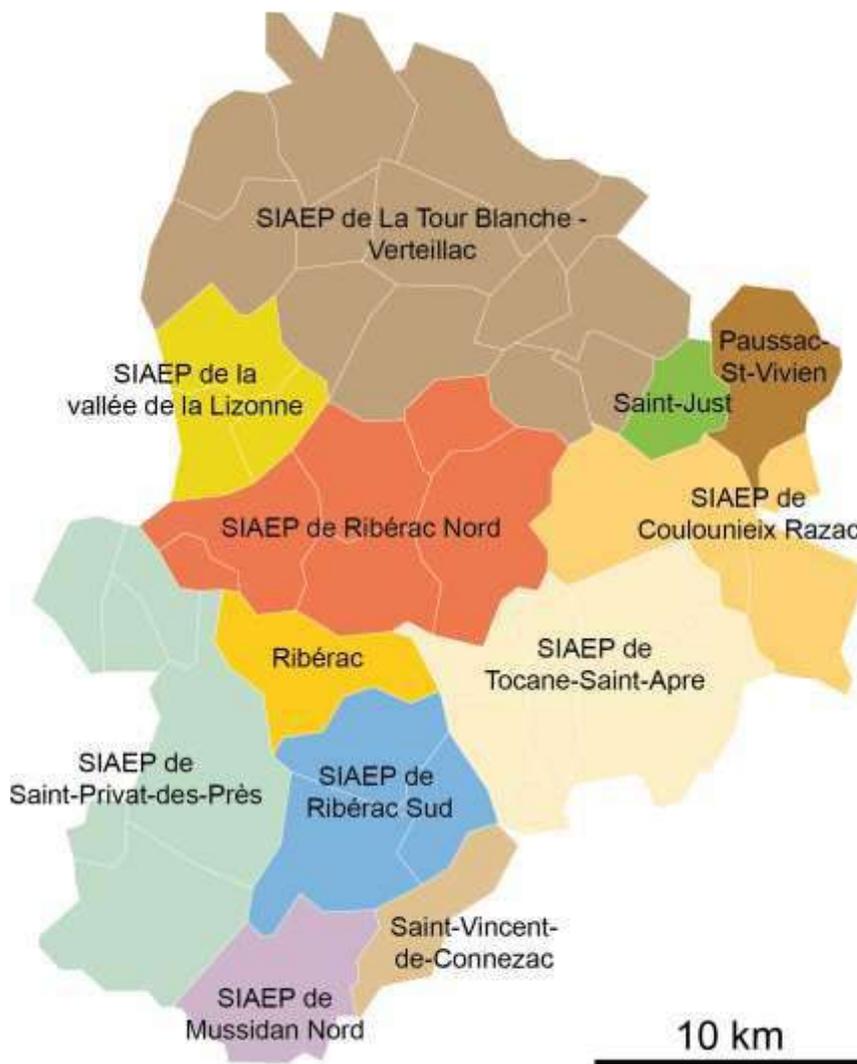
FOCUS SUR LES SECTEURS CONCERNES PAR LA RA2

- Les deux sites d'étude sont situés dans l'emprise de périmètres de protection de la ressource en eau.



- Limites intercommunales
 - Cours d'eau et plans d'eau
- ZONES D'ETUDE**
- Zones d'étude
 - Périmètres de protection de captages

Carte 7 : Emprise des périmètres de protection de la ressource en eau – EVEN Conseil



Plusieurs structures participent à la gestion de la compétence « eau potable » sur le territoire. Les derniers résultats disponibles indiquent une eau d'alimentation conforme aux exigences de qualité en vigueur, excepté pour la commune de Saint-Vincent-de-Connezac, où des pesticides ont été détectés dans les eaux distribuées.

Carte 8 : Gestionnaires de la compétence « eau potable » sur le territoire – Rapport de présentation du PLUi de la CC du Périgord Ribéracois

La CCPR offre de multiples possibilités pour les loisirs liés à l'eau et aux milieux aquatiques : canoë-kayak, bateaux promenade, base de loisirs, piscine, pêche, etc. :

e - Synthèse de la thématique gestion de l'eau

ATOUTS	FAIBLESSES
<ul style="list-style-type: none"> • Une intercommunalité totalement inclus en Zone de Répartition des Eaux ; • Un Plan de Gestion des Etiages validé en 2005 ; • Une eau potable conforme aux exigences de qualité en vigueur ; • Beaucoup de loisirs liés à l'eau (bonne qualité des eaux de baignade). 	<ul style="list-style-type: none"> • 92 obstacles à l'écoulement des eaux recensés : perturbation des continuités écologiques.
SCENARIO AU FIL DE L'EAU	
<ul style="list-style-type: none"> • Rejet d'une quantité importante de nitrates et de pesticides ; 	

- Amélioration de la qualité de l'eau et de la protection de la ressource via la déclinaison de règles et d'objectifs du SDAGE Adour-Garonne et du SAGE Isle-Dronne.

OPPORTUNITES/ENJEUX

- La limitation de l'imperméabilisation des sols ;
- Le renforcement de la prise en compte des eaux pluviales dans le PLUi ;
- La limitation du ruissellement.

F. Risques naturels et anthropiques

a - Les risques naturels

Le territoire est concerné par un risque d'inondation par remontée de nappe, et également par un risque d'inondation par débordement de cours d'eau. Ce dernier est encadré réglementairement par un Plan de Prévention des Risques d'inondation.

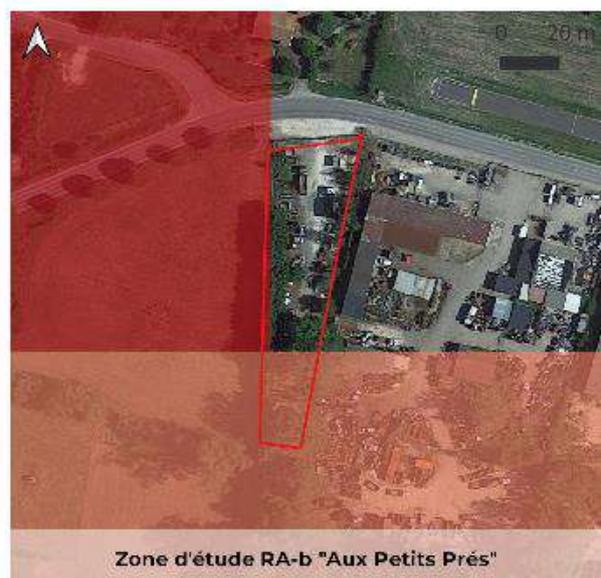
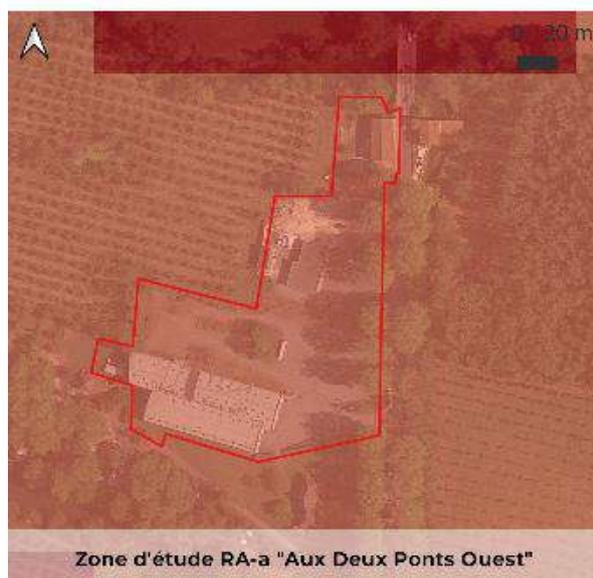
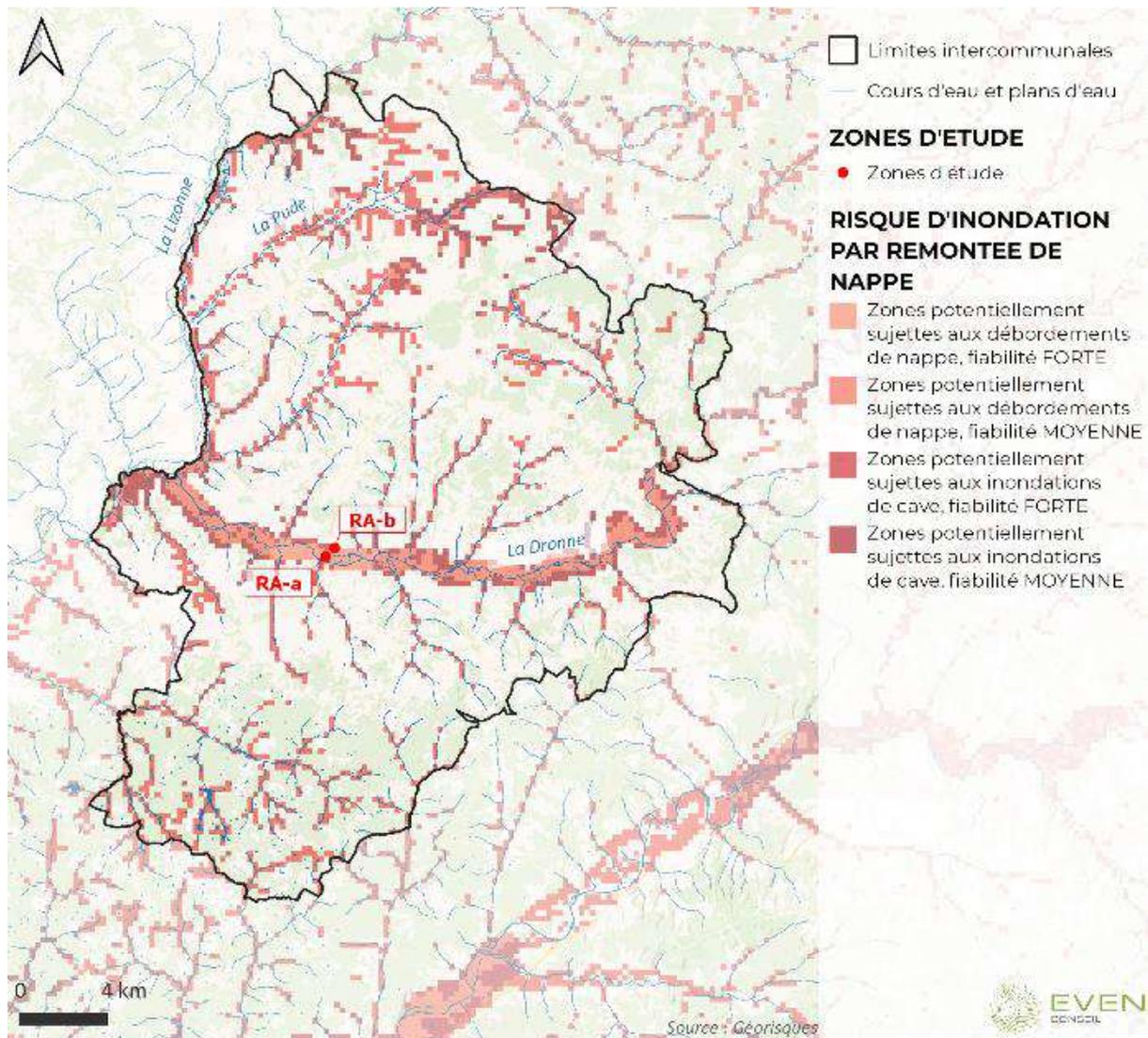
Le territoire est également vulnérable :

- Au risque incendie/feu de forêt ;
- Au risque de retrait/gonflement des argiles, notamment sur les secteurs de la vallée de la Dronne et la vallée de la Lizonne ;
- Au risque d'effondrement des cavités souterraines, essentiellement sur sa partie nord.

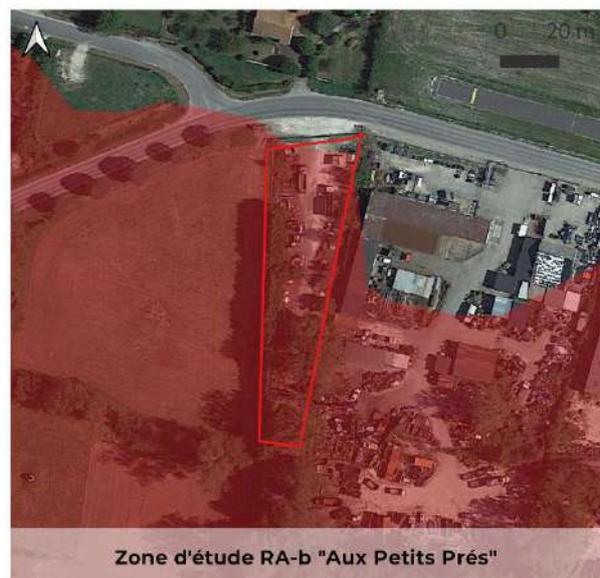
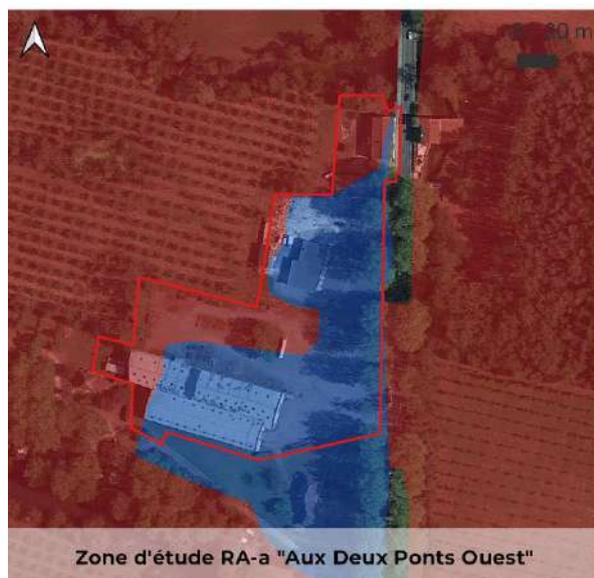
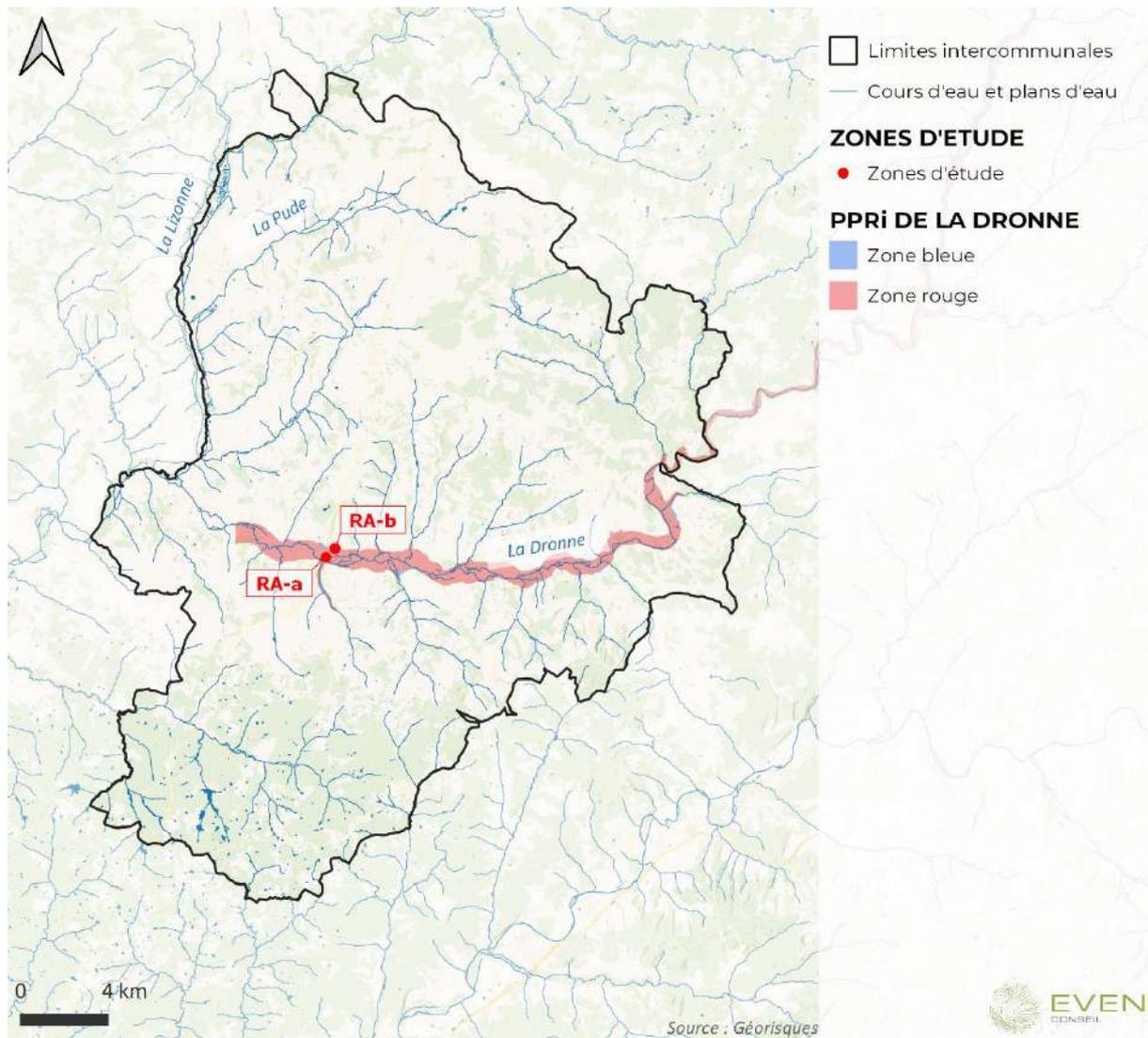


FOCUS SUR LES SECTEURS CONCERNES PAR LA RA2

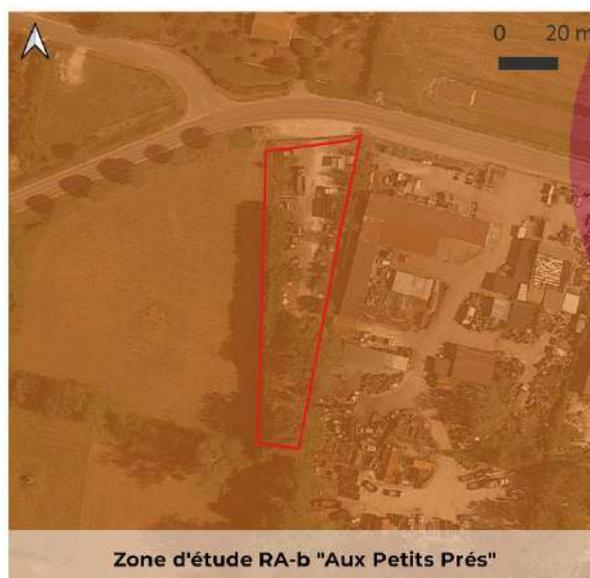
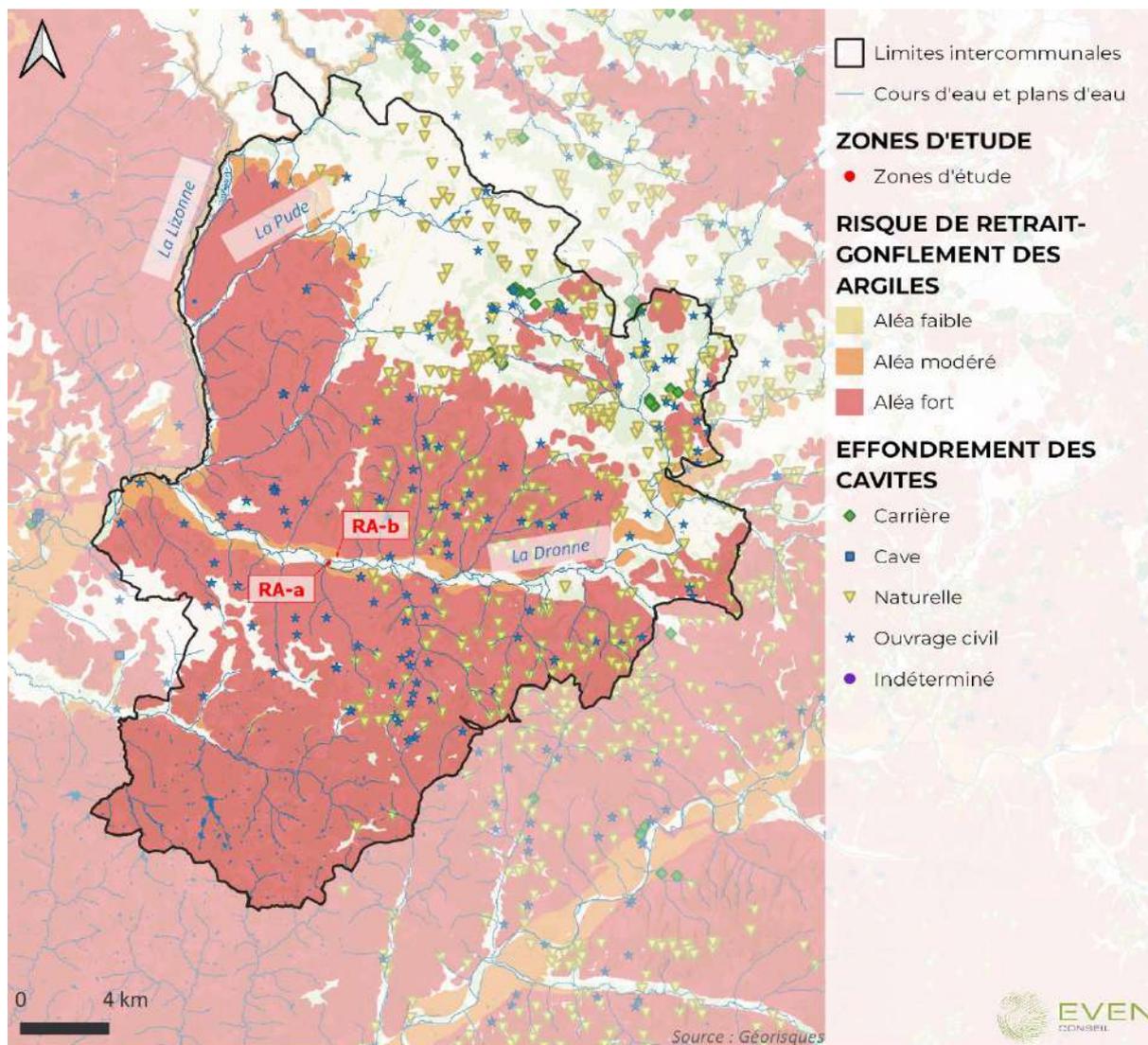
- Les deux sites d'étude sont concernés par le périmètre du PPRi de la Dronne et du Ribéraguet.
- Le site d'étude *Aux Deux Ponts Ouest* est localisé à proximité d'un boisement identifié comme zone sensible au risque incendie feu de forêt. L'obligation de débroussaillage et de maintien en état débroussaillé s'y applique donc.
- Le secteur *Aux Petits Près* se localise dans un secteur concerné par un risque de retrait-gonflement des argiles, en aléa modéré.
- Les secteurs ne sont pas concernés par un risque d'effondrement des carrières.



Carte 9 : Zones concernées par un risque de remontée de nappe – EVEN Conseil



Carte 10 : Emprise du PPRI de la Dronne – EVEN Conseil



Carte 11 : Localisation des zones exposées au risque de mouvements de terrain - EVEN Conseil

b - Les risques anthropiques

Le territoire compte 25 Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE). Il est également concerné par le risque de transport de matières dangereuses, par voie routière, mais également par canalisation (transport de gaz naturel à haute pression). Enfin, le territoire est traversé par 4 lignes à haute et très haute tension.



FOCUS SUR LES SECTEURS CONCERNES PAR LA RA2

- Le secteur *Aux Petits Près* se localise à proximité de l'ICPE ZA La Borie.
- Le secteur *Aux Deux Ponts Ouest* se localise à proximité de la RD708, un des principaux axes du territoire, pouvant être concerné par un risque de transport de matière dangereuses.

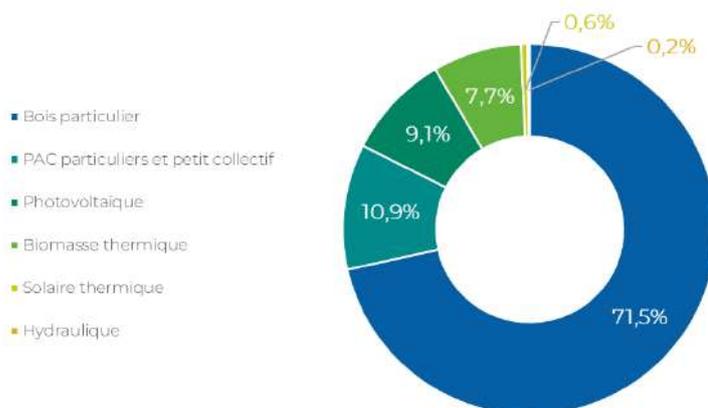
c - Synthèse de la thématique risques naturels et anthropiques

ATOUTS	FAIBLESSES
<ul style="list-style-type: none">• Des risques naturels (inondation et retrait-gonflement des argiles) encadrés par des Plans de Prévention des Risques.	<ul style="list-style-type: none">• Un risque de retrait-gonflement des argiles important ;• Un massif forestier important au sud du territoire, la Double, soumis au risque incendie feu de forêt ;• Un risque d'effondrement de carrières important sur tout le territoire et notamment sur sa partie est ;• Un risque lié au transport de gaz naturel ;• La présence de lignes à haute-tension du le territoire ;• La présence de 25 ICPE sur le territoire.
SCENARIO AU FIL DE L'EAU	
<ul style="list-style-type: none">• L'augmentation de l'intensité et du rythme des épisodes de catastrophes naturelles, en lien avec le changement climatique.	
OPPORTUNITES/ENJEUX	
<ul style="list-style-type: none">• La prise en compte de l'ensemble des risques dans les choix d'urbanisation.	

G. Climat / Energie

a - Potentiel en énergies renouvelables

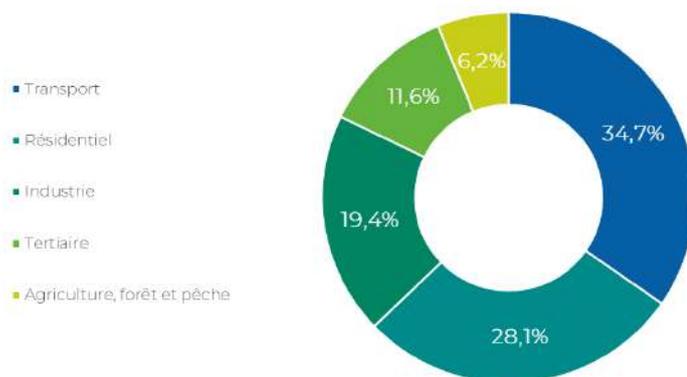
D'après la base de données Terristory, **89,57 GWh** d'énergies renouvelables ont été produites sur le territoire de la CC Périgord Ribéracois, soit environ **5%** de la production totale d'énergies renouvelables à l'échelle du département de la Dordogne. Le bois domestique représente un peu moins des trois quarts de la production d'énergies renouvelables sur le territoire.



Graphique 1 : Répartition des productions d'énergie (2020) sur le territoire de la CC Périgord Ribéracois – Terristory

b - Consommation énergétique du territoire

En 2020, la consommation d'énergie du territoire s'est élevée à **429,9 GWh**, soit environ 4% de la consommation d'énergie finale du département, ce qui représente une consommation de **22,11 MWh/an par habitant** (contre 25,4 MWh/an par habitant à l'échelle de la Dordogne). Les secteurs ayant consommés le plus d'énergie sont le secteur du **transport** (34,7% des consommations d'énergie finale totales) et le secteur **résidentiel** (28,1%). Ceci s'explique d'une part par la prédominance de l'utilisation de la voiture individuelle pour les déplacements, et d'autre part, par l'ancienneté du parc de logement du territoire.



Graphique 2 : Consommation d'énergie finale (2020) par secteur sur le territoire de la CC Périgord Ribéracois – Terristory

Le territoire reste également très dépendant aux énergies fossiles, puisque quasiment la moitié des consommations énergétiques finales se font par le biais des **produits pétroliers**

Au total, la part des énergies renouvelables dans les consommations d'énergies finales s'élevait à **23,12%** en 2020, contre 20,52% à l'échelle du département.

c - Synthèse de la thématique climat / énergie

ATOUTS	FAIBLESSES
<ul style="list-style-type: none"> Le bois énergie, une ressource importante et mobilisable pour la production d'ENR sur le territoire. 	<ul style="list-style-type: none"> Une grande dépendance du territoire aux produits pétroliers ; Les secteurs des transport et de l'habitat fortement consommateurs d'énergie.
SCENARIO AU FIL DE L'EAU	
<ul style="list-style-type: none"> Une facture énergétique en augmentation ; Des déplacements de plus en plus importants du fait de l'éloignement des emplois, des équipements et du fait d'un habitat isolé qui se développe. 	
OPPORTUNITES/ENJEUX	
<ul style="list-style-type: none"> La réhabilitation des logements anciens ; Le développement des ENR suivantes : photovoltaïque, énergie-bois ; Le développement de zones d'habitat à proximité des équipements, services et emplois. 	

H. Analyse paysagère et grand paysage

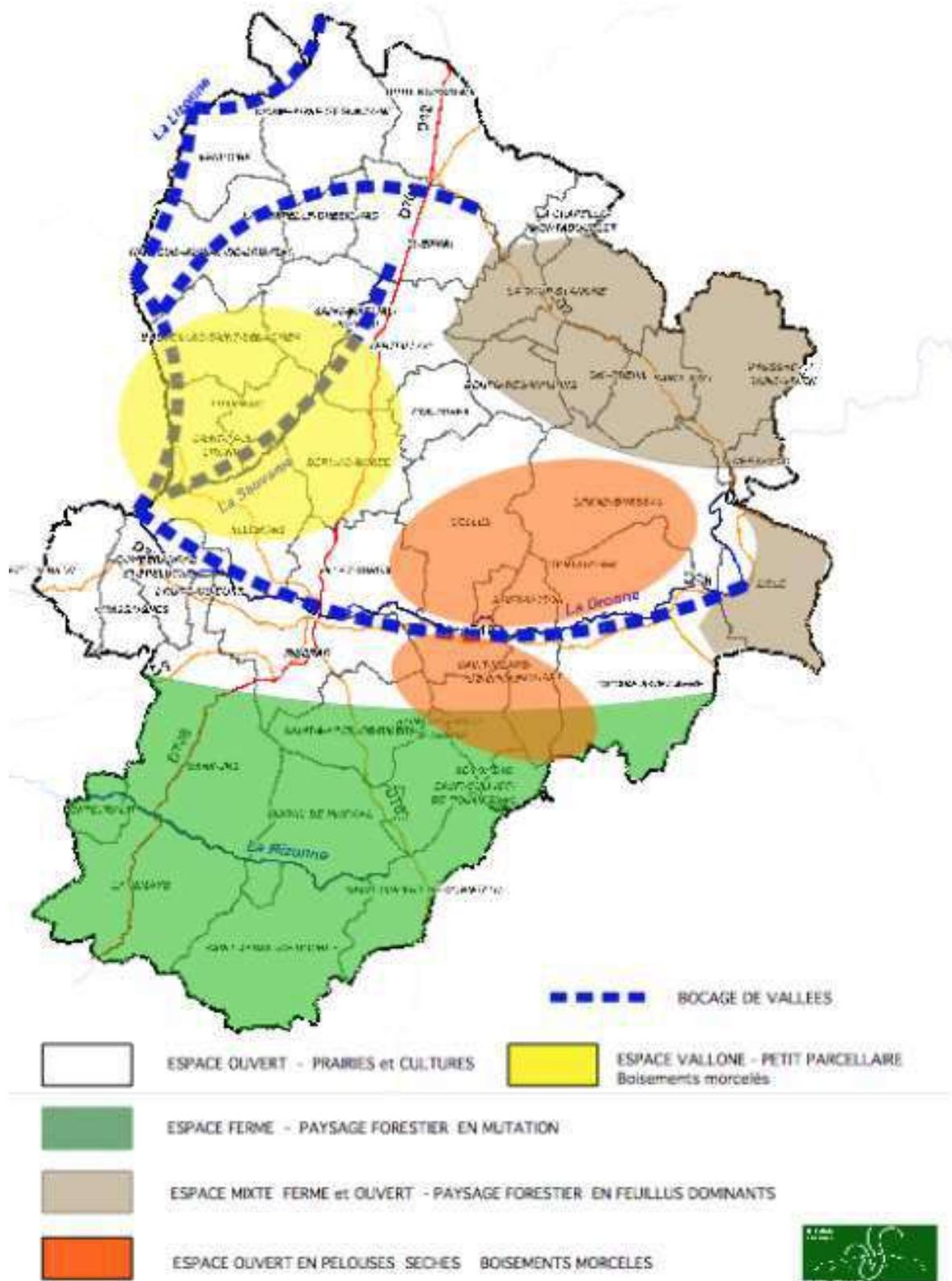
a - Les unités paysagères

Les paysages du territoire s'organisent en 6 unités paysagères principales : les espaces forestiers complexes et fermés, les espaces ouverts en pelouses sèches, les espaces agricoles très ouverts, les espaces mixtes à la fois fermés et ouverts, les espaces de vallée, les espaces vallonnés.



FOCUS SUR LES SECTEURS CONCERNES PAR LA RA2

- Les deux secteurs sont localisés dans l'unité paysagère des espaces de vallée. La vallée de la Dronne est un espace majoritairement ouvert, fermé ponctuellement par des peupleraies et une implantation humaine en cohérence avec le milieu physique où prairies et cultures se superposent. Globalement, la rivière est bien perçue mais peu accessible. Sur Ribérac et alentours, le développement pavillonnaire suit les linéaires des axes de communication mais également des crêtes.



Carte 12 : Organisation des unités paysagères du territoire - EVEN Conseil

b - Synthèse de la thématique « Analyse paysagère et grand paysage »

ATOUTS	FAIBLESSES
<ul style="list-style-type: none">• Des paysages variés et de grande qualité ;• Des bourgs avec une haute qualité architecturale et paysagère ;• Des structures végétales très prégnantes dans le paysage.	<ul style="list-style-type: none">• Le nord du territoire soumis à une certaine pression foncière ;• Des structures bocagères qui tendent à disparaître ;• Un habitat impactant en ligne de crête ou en urbanisation linéaire, ou sous forme d'opérations groupées déconnectées des bourgs.
SCENARIO AU FIL DE L'EAU	
<ul style="list-style-type: none">• Des structures végétales qui continuent à disparaître ;• Des opérations groupées qui continuent de se développer de façon déconnectée des centres principaux ;• Une urbanisation linéaire qui a un impact négatif sur le paysage.	
OPPORTUNITES/ENJEUX	
<ul style="list-style-type: none">• Maintenir les ouvertures visuelle des vallées agricoles ;• Renforcer et préserver les structures végétales qui marquent le paysage ;• Maintenir l'image identitaire agricole ;• Limiter l'impact de l'urbanisation en ligne de crête ;• Préserver l'environnement visuel et paysager des bourgs ;• Maintenir les continuités écologiques et paysagères des vallées ;• Préserver l'identité de la Double ;• Travailler l'insertion paysagère des constructions en bordure des axes routiers principaux.	

I. Les spécificités architecturales du territoire

L'architecture traditionnelle rurale est le produit de la combinaison très variée de modules accolés ou non, constituent l'habitat et les annexes. Plusieurs formes architecturales sont ainsi visibles sur le territoire de la CC Périgord Ribéracois : la borderie, la métairie, le petit propriétaire.

Depuis les années 70, la maison individuelle est devenue le modèle d'habitat idéal de chacun, générant des architectures d'inspiration multiple. L'implantation de ces constructions, souvent en milieu de parcelle, ainsi que leur architecture participent à la banalisation du territoire.

J. Patrimoine culturel, historique et paysager

Le territoire de la CC Périgord Ribéracois présente : 3 sites classés, 8 sites inscrits, 13 immeubles classés au titre des Monuments Historiques et 37 immeubles inscrits, 24 Zones de Présomption de Prescription Archéologiques.

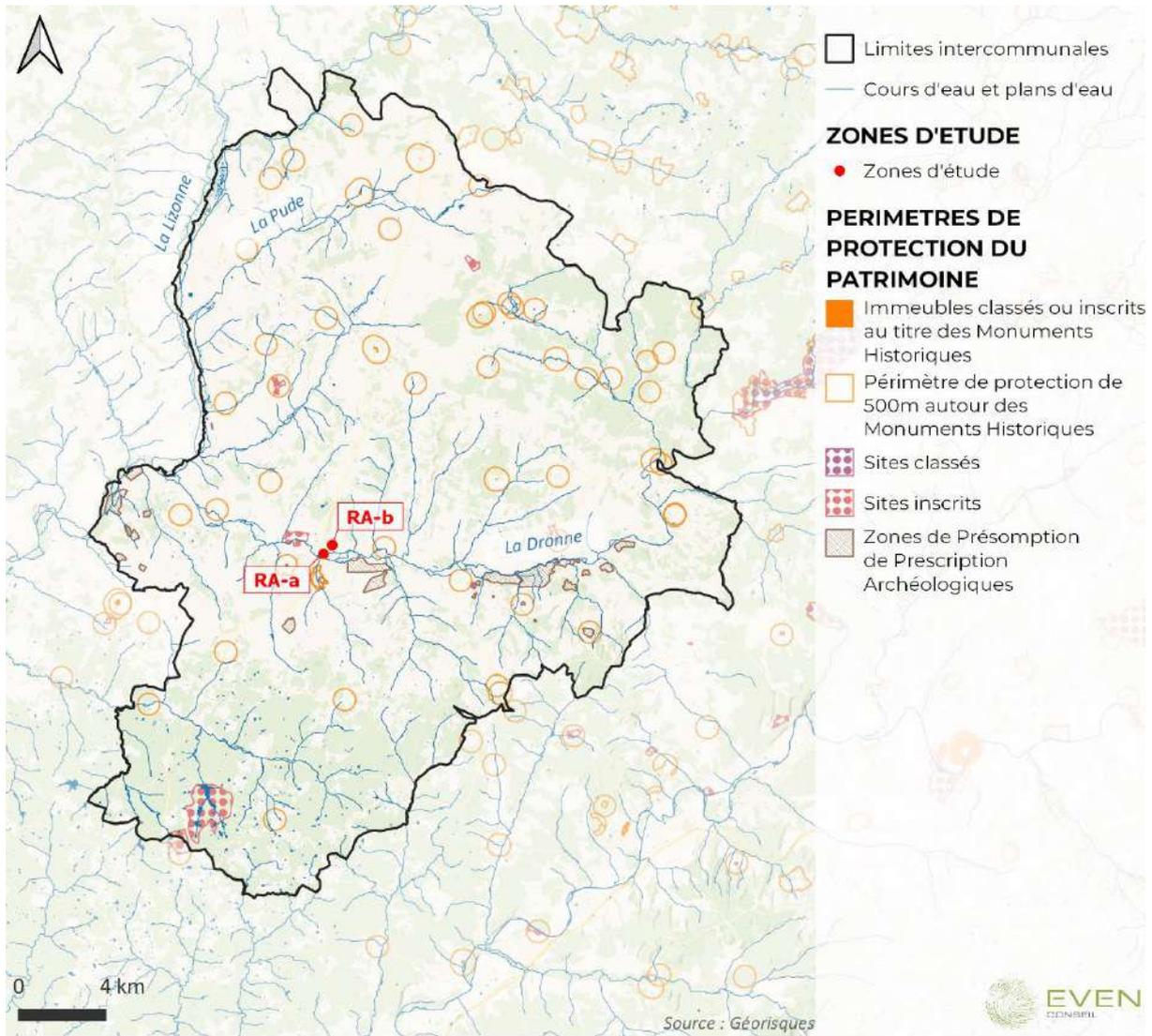
La commune de Ribérac est en partie protégée par un **Site Patrimonial Remarquable** (SPR) depuis 2015. Ce SPR protège spécifiquement 3 secteurs sur la commune : le centre ancien, les bourgs anciens et les zones naturelles et les hameaux.

Le territoire est également concerné par la présence de nombreux éléments remarquables, non reconnu par un périmètre de protection ou de mise en valeur : châteaux, grandes demeures bourgeoises, patrimoine civil et religieux, bâti lié à l'activité économique du territoire, etc.



FOCUS SUR LES SECTEURS CONCERNES PAR LA RA2

- Le secteur *Aux Deux ponts* est localisé à proximité du site inscrit « Allée d'arbres ».



Carte 13 : Périmètres de protection du patrimoine bâti et paysager - EVEN Conseil

c - Synthèse des thématiques « Spécificités architecturales du territoire » et « Patrimoine culturel, historique et paysager »

ATOUTS	FAIBLESSES
<ul style="list-style-type: none"> • Une architecture rurale modulaire et adaptée au socle physique du territoire (relief, climat, etc.) ; • Des centres-bourgs à l'architecture traditionnelle variée et qualitative ; • Un grand patrimoine architectural et bâti reconnu via des périmètres de protection ; • Un patrimoine vernaculaire important. 	<ul style="list-style-type: none"> • Un habitat récent qui s'éloigne progressivement du modèle historique qu'on trouve en centre-bourg.
SCENARIO AU FIL DE L'EAU	
<ul style="list-style-type: none"> • Un habitat moderne qui ne reflète pas l'habitat historique du Périgord Ribéracois, notamment par l'absence de règles urbanistique sur la majorité des communes (absence de règlement écrit) ; • Un patrimoine historique de plus en plus protégé grâce à la réglementation (sites classés, monuments historiques) 	
OPPORTUNITES/ENJEUX	
<ul style="list-style-type: none"> • Adopter un règlement écrit qui favorise une certaines harmonies dans les formes urbaines comme dans l'aspect extérieur des constructions, avec des références au bâti traditionnel (volumes, couleurs, etc.) ; • Protéger grâce au PLUi le patrimoine vernaculaire ; • Coupler les objectifs en matière d'habitat (réhabilitation de l'habitat ancien) à l'attractivité patrimoniale des centres-bourgs. 	

IV. ETUDE DES COMPOSANTES ENVIRONNEMENTALES DES ZONES SUSCEPTIBLES D'ETRE TOUCHEES DE MANIERE NOTABLE, ET ANALYSE DES INCIDENCES INDUITES SUR L'ENVIRONNEMENT

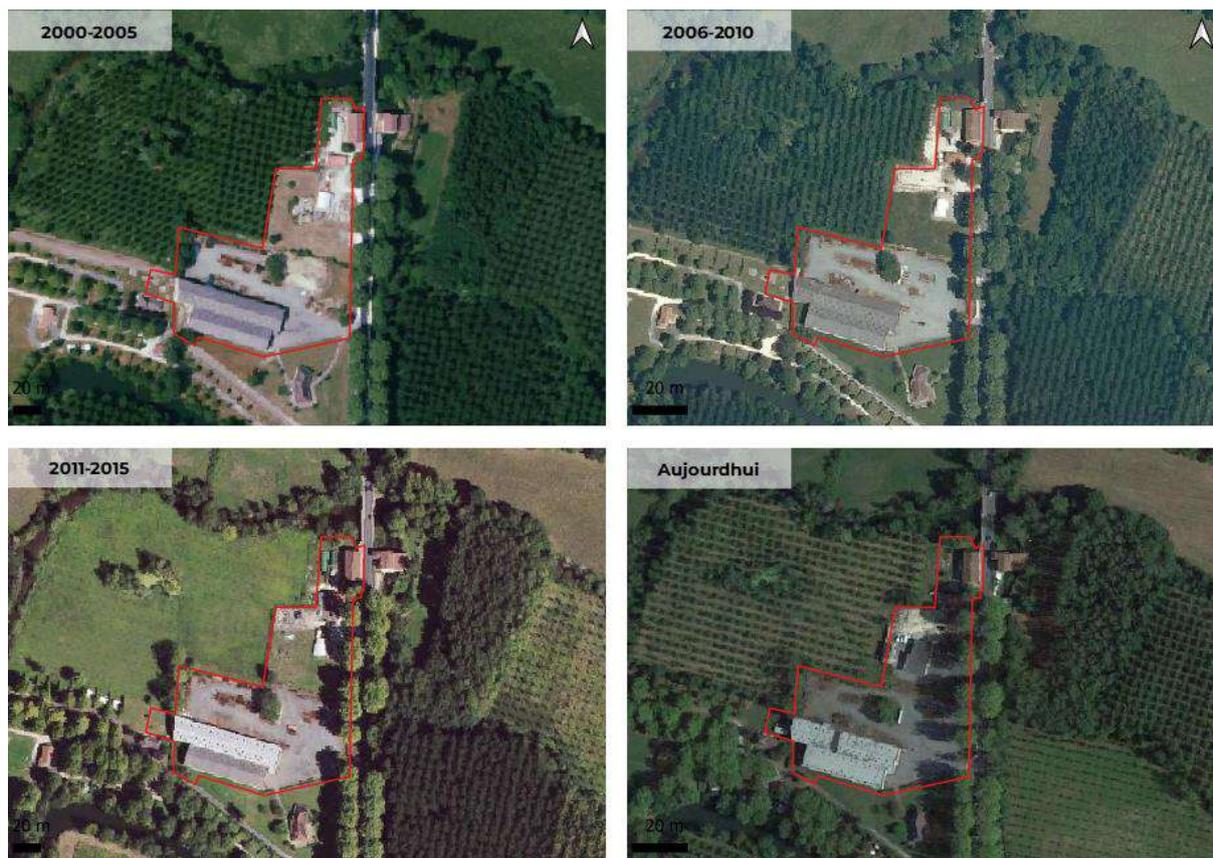
Cette partie a pour but d'étudier pour chaque site concerné les incidences environnementales liées à la procédure de révision allégée n°2 du PLUi. Pour cela, les principales caractéristiques environnementales et les enjeux relatifs aux sites concernés sont présentés.

A. Reclassement du secteur Aux Deux Ponts Ouest



Carte 14 : Localisation du site d'étude Aux Deux Ponts Ouest





Carte 15 : Evolution de l'occupation du sol sur le site « Aux Petits Prés » entre 2000 et aujourd'hui – IGN

a - Vulnérabilités environnementales du secteur

Le secteur est concerné par plusieurs sensibilités environnementales :

- L'intégration paysagère du site, à l'interface entre zone urbanisée et zones agro-naturelles ;
- La préservation de la biodiversité potentiellement riche au droit de ce site couvert par différents périmètres de gestion et de mise en valeur de la biodiversité ;
- La protection de la ressource en eau potable en lien avec la position du secteur à proximité d'un cours d'eau et dans un périmètre de protection de captage.
- La limitation de l'exposition des personnes et des biens aux risques naturels, et notamment le risque d'inondation par débordement de cours d'eau et le risque incendie/feu de forêt ;
- La limitation de l'exposition des personnes aux risques technologiques, aux nuisances et aux pollutions, et notamment au risque de transport de matières dangereuses, aux nuisances sonores induites par la proximité de la RD708 et à la pollution des sols.

b - Incidences résiduelles potentiellement induites par la procédure d'évolution du PLUi

Le reclassement de ce secteur pourrait générer des incidences potentielles sur :

- L'intégration paysagère du site ;

- La fonctionnalité écologique du site ;
- La qualité de ressource en eau ;
- L'exposition des populations et des biens à des risques naturels (inondation, incendie/feu de forêt), des risques anthropiques (transport des matières dangereuses, risque industriel), des nuisances, notamment sonore et à un risque d'exposition à des sols pollués.

Cependant, le site d'étude est actuellement aménagé et artificialisé. De plus, celui-ci est actuellement occupé par des commerces en activité, déjà présentes depuis une période antérieure à l'approbation du PLUi. Les incidences de ce reclassement sur l'environnement sont donc limitées.

Les incidences résiduelles potentiellement induites par cet objet sont jugées négative de niveau faible à très faible.

B. Reclassement du secteur Aux Petits Prés



Carte 16 : Localisation du site d'étude "Aux Petits Prés"





Carte 17: Evolution de l'occupation du sol sur le site « Aux Petits Prés » entre 2000 et aujourd'hui – IGN

a - Vulnérabilités environnementales du secteur

Le secteur est concerné par plusieurs sensibilités environnementales :

- La protection de la ressource en eau potable en lien avec la position du secteur dans un périmètre rapproché de protection de captage.
- La limitation de l'exposition des personnes et des biens aux risques naturels, et notamment le risque d'inondation par débordement de cours d'eau et le risque incendie/feu de forêt ;
- La limitation de l'exposition des personnes aux risques technologiques, aux nuisances et aux pollutions, et notamment au risque de transport de matières dangereuses, aux nuisances sonores induites par la proximité de la RD708 et à la pollution des sols.

b - Incidences résiduelles potentiellement induites par la procédure d'évolution du PLUi

Le reclassement de ce secteur pourrait entraîner des incidences potentielles sur :

- La qualité de ressource en eau ;
- L'exposition des populations et des biens à des risques naturels (inondation, incendie/feu de forêt), des risques anthropiques (transport des matières dangereuses, risque industriel), des nuisances, notamment sonore et à un risque d'exposition à des sols pollués.

Cependant, le site d'étude est actuellement aménagé et artificialisé. De plus, celui-ci est actuellement occupé par des commerces en activité, déjà présentes depuis une période antérieure à l'approbation du PLUi. Les incidences de ce reclassement sur l'environnement sont donc limitées.

Les incidences résiduelles potentiellement induites par cet objet sont jugées négative de niveau faible à très faible.

V. INCIDENCE DU PROJET SUR LES SITES NATURA 2000 CONCERNES

A. Préambule

La révision allégée n°2 du PLUi concerne des sites situés en dehors de périmètres Natura 2000.

Au total, 9 zones Natura 2000 sont présentes au sein du territoire de la CC du Périgord Ribéracois. Il s'agit de Zones Spéciales de Conservation uniquement. Le site d'étude est directement concerné par la ZSC : Vallée de la Dronne de Brantôme à sa confluence avec l'Isle.

Tableau 2 : Zones intégrées au réseau Natura 2000 au titre de la Directive Habitats faune flore (Zones Spéciales de Conservation – ZPS) situées à moins de 10 km de la CC du Périgord Ribéracois

Code	Nom
FR7200670	Coteaux de la Dronne
FR5400420	Coteaux de Montmorélien
FR7200810	Plateau d'Argentine
FR7200662	Vallée de la Dronne de Brantôme à sa confluence avec l'Isle
FR7200663	Vallée de la Nizonne
FR5400419	Vallée de la Tude
FR7200661	Vallée de l'Isle de Périgueux à sa confluence avec la Dordogne
FR7200671	Vallées de la Double
FR7200669	Vallon de la Sandonie

B. ZSC Vallée de la Dronne de Brantôme à sa confluence avec l'Isle et incidences potentiellement induites par la procédure sur celle-ci

a - Caractéristiques, menaces et pressions de la zone Natura 2000

41% de la surface totale de cette zone Natura 2000 est incluse dans le territoire de la CC Périgord Ribéracois. Cette zone couvre des espaces de cours d'eau et de vallées inondables, parfois bocagères. Elle présente des milieux boisés, de zones bocagères et de prairies inondables particulièrement riches, et une grande variété des faciès des cours d'eau. De nombreuses frayères potentielles y sont présentes. Le tableau suivant récapitule les principales activités ayant des incidences fortes, positives ou négatives, sur le site Natura 2000 :

Tableau 3 : Synthèse des activités entraînant une incidence forte sur le site Natura 2000 Vallée de la Dronne de Brantôme à sa confluence avec l'Isle

MENACES ET PRESSIONS	ECHELLE D'INCIDENCES
INCIDENCES NEGATIVES	
Intensification agricole	A l'intérieur et à l'extérieur du site
Plantation forestière en milieu ouvert	A l'intérieur du site
Zones urbanisées, habitations	A l'intérieur du site
Modification du fonctionnement hydrographique	A l'intérieur et à l'extérieur du site
Réduction de la connectivité de l'habitat par une action anthropique (fragmentation)	A l'intérieur du site
INCIDENCES POSITIVES	
Fauche non intensive	A l'intérieur du site
Pâturage extensif	A l'intérieur du site
Relations interspécifiques (faune)	A l'intérieur du site
Inondation (processus naturels)	A l'intérieur du site

Le reclassement des 2 sites d'étude, de la zone agricole vers la zone Uy augmentera les possibilités de constructibilité, et pourrait donc renforcer les pressions négatives liées aux zones urbanisées et aux habitations, et à la réduction de la connectivité de l'habitat par une action anthropique.

Toutefois, les 2 sites d'études sont actuellement remaniés, artificialisés et occupés par des activités en fonctionnement depuis une période antérieure à l'approbation du PLUi.

La procédure de révision allégée ne participera donc pas à augmenter les pressions identifiées sur ce site Natura 2000.

b - Habitats et espèces identifiés par le site Natura 2000

Le site Natura 2000 vise spécifiquement **8 types d'habitats inscrits à l'annexe I**, dont un **prioritaire** : « Forêts alluviales à *Alnus glutinosa* et *Fraxinus excelsior* (*Alno-Padion*, *Alnion incanae*, *Salicion albae*) ».

Le site Natura 2000 vise également :

- **10 invertébrés** dont : 4 libellules et demoiselles, 2 papillons de jours, 2 coccinelles, scarabées et autres coléoptères, 1 escargot terrestre (le Vertigo des Moulins) et 1 crustacé d'eau douce (l'Ecrevisse à pattes blanches) ;



Photo 3 : A gauche, le Vertigo des Moulins (*Vertigo moulinsiana*) – O. Gargominy. A droite, l'Ecrevisse à Pattes Blanches (*Austropotamobius pallipes*) – B. Adam. Source : inpn.mnhn.fr.

- **9 poissons d'eau douce**, dont 1 rascasse, grondin ou poisson-scorpion (le Bavard), 1 carpe ou poisson-chat (le Toxostome), et 5 poissons marins ;



Photo 4 : A gauche, le Bavard (*Cottus perifretum*) – F. Melki. A droite, le Toxostome (*Parachondrostoma toxostoma*) - F. Melki. Source : inpn.mnhn.fr.

- **2 mammifères carnivores inféodés aux milieux aquatiques et humides** : la Loutre d'Europe et le Vison d'Europe ;



Photo 5 : A gauche, la Loutre d'Europe (*Lutra lutra*) – F. Merlier. A droite, le Vison d'Europe (*Mustela lutreola*). Source : inpn.mnhn.fr.

- **1 plante inféodée aux milieux aquatiques et humides**, l'Angélique à fruits variés ;
- **1 tortue**, la Cistude d'Europe.



Photo 6 : A gauche, l'Angélique à fruits variés (Angelica heterocarpa) – A. Le Nevé. A droite, la Cistude d'Europe (Emys orbicularis) – O. Delzon. Source : inpn.mnhn.fr.

Les sites d'études sont situés sur des espaces remaniés et artificialisés. Le site « Aux Deux Ponts Ouest » est localisé à proximité d'une peupleraie et d'un camping actuellement en fonctionnement. Le site « Aux Petits Prés » est localisé à proximité d'espaces agricoles ouverts. **La procédure de révision allégée n'aura donc pas d'incidences sur l'habitat prioritaire identifié par la zone Natura 2000.**

Le site d'étude « Aux Deux Ponts Ouest » est localisé à proximité immédiate de la Dronne. Le reclassement de ce secteur en zone Uy pourrait donc entraîner des incidences sur toutes les espèces identifiées par la zone Natura 2000. Toutefois, la procédure de révision allégée permet uniquement de reconnaître l'occupation du sol de ce site déjà aménagé et occupé par des activités en fonctionnement depuis une période antérieure à l'approbation du PLUi.

Le site d'étude « Aux Petits Prés » est susceptible d'induire des incidences plus particulièrement sur les espèces d'invertébrés identifiés par la zone Natura 2000, et plus particulièrement les insectes. Toutefois, la procédure de révision allégée permet uniquement de reconnaître l'occupation du sol de ce site déjà aménagé et occupé par une activité en fonctionnement depuis une période antérieure à l'approbation du PLUi.

La procédure de révision allégée n'aura donc pas d'incidences sur les espèces visées par la zone Natura 2000.

C. Incidences induites par la procédure d'évolution du PLUi sur les autres sites Natura 2000 situés à proximité

Du fait de leur localisation, les objets de la procédure de révision allégée est susceptible d'induire des incidences sur les habitats et les espèces inféodées aux milieux humides et aquatiques, car implantés dans la vallée de la Dronne.

Également, les objets de la procédure de révision allégée sont susceptibles d'augmenter les pressions négatives liées aux zones urbanisées et aux habitations et à la réduction de la connectivité de l'habitat par une action anthropique.

Toutefois, les 2 sites d'études sont actuellement remaniés, artificialisés et occupés par des activités en fonctionnement depuis une période antérieure à l'approbation du PLUi. Ainsi, le reclassement des deux sites d'étude ne devrait pas entraîner d'incidences sur la biodiversité et sa fonctionnalité.

Les incidences de la procédure de révision allégée sur les zones Natura 2000 sont jugées nulles.

VI. ANALYSE DES INCIDENCES CUMULEES DE LA REVISION ALLEGEE N°2 DU PLUi SUR L'ENVIRONNEMENT

La révision allégée n°2 du PLUi présente plusieurs objets qui pris séparément ne sont pas susceptibles d'avoir des incidences notables sur l'environnement mais qui pourraient en avoir lorsque l'on regarde les effets cumulés.

Le tableau d'analyse ci-dessous montre que la révision allégée n°2 du PLUi aura des incidences cumulées (positives ou négatives) sur toutes les thématiques environnementales traitées dans la présence évaluation environnementale. Ces incidences sont toutefois jugées de niveau nul à très faible.

Ainsi, les incidences cumulées de la procédure de révision allégée sur l'environnement sont jugées négligeables.

Tableau 4 : Synthèse des incidences résiduelles potentielles induites par la modification n°1 du PLUi de la CC du Périgord Ribéracois

OBJET	INCIDENCES RESIDUELLES				
	SOCLE PHYSIQUE PAYSAGE ET PATRIMOINE	BIODIVERSITE TRAME VERTE ET BLEUE	RESSOURCES EN EAU	RISQUES NATURELS ET TECHNOLOGIQUES	CLIMAT / ENERGIE
Reclassement de la zone A du secteur « Aux Deux Ponts Ouest » en zone urbaine à vocation d'activités artisanales et commerciales ou industrielles Uy	NULLES A TRES FAIBLES • Intégration des nouvelles constructions et installations potentielles	TRES FAIBLES • Dégradation potentielles d'une zone enherbée, peu favorable à la biodiversité	TRES FAIBLES • Augmentation potentielle des besoins en eau potable (jugée négligeable cependant)	NULLES A TRES FAIBLES • Pas d'aggravation majeure de l'apposition des populations aux risques et aux nuisances identifiés	NULLES -
Reclassement de la zone Ace du secteur « Aux Petits Prés » en zone urbaine à vocation d'activités artisanales et commerciales ou industrielles Uy.	NULLES A TRES FAIBLES • Intégration des nouvelles constructions et installations potentielles	NULLES A TRES FAIBLES • Zone très peu favorable à la biodiversité	NULLES • Augmentation potentielle des besoins en eau potable (jugée très négligeable cependant)	NULLES A TRES FAIBLES • Pas d'aggravation majeure de l'apposition des populations aux risques et aux nuisances identifiés	NULLES -

VII. COMPATIBILITE DE LA PROCEDURE AVEC LES PLANS ET PROGRAMMES DE RANG SUPERIEUR

D'après l'article L.131-1 et suivants du code de l'urbanisme, les Plans Locaux d'urbanisme doivent respecter des principes de compatibilité avec des plans et programmes de rang supérieur. Le PLUi de la CC du Périgord Ribéracois doit notamment être compatible avec le SCoT Périgord Vert, en cours d'élaboration. Dans ce cadre, le document doit être compatible avec :

PLANS ET PROGRAMMES DE RANG SUPERIEUR	DATE D'APPROBATION
Les règles générales du fascicule du Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Egalité des Territoires (SRADDET) Nouvelle-Aquitaine	Approuvé le 27 mars 2020
Les orientations fondamentales d'une gestion équilibrée de la ressource en eau et les objectifs de qualité et de quantité des eaux définis par le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) Adour-Garonne 2022-2027	Approuvé le 10 mars 2022
Les objectifs de protection définis par le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) Isle-Dronne	Approuvé le 2 août 2021
Les objectifs de gestion des risques d'inondation définis par le Plan de Gestion des Risques d'Inondation (PGRI) Adour-Garonne 2022-2027, ainsi qu'avec ses orientations fondamentales et ses dispositions	Approuvé le 10 mars 2022
Le Plan Climat-Air-Energie Territorial de la CC du Périgord Ribéracois	Approuvé le 15 avril 2021

VIII. INDICATEURS DE SUIVI DES EFFETS DE LA MISE EN ŒUVRE DE LA PROCEDURE D'EVOLUTION DU PLUI SUR L'ENVIRONNEMENT

Les résultats de la mise en œuvre du PLUi devront faire l'objet d'une analyse, dans un délai de 6 ans au plus tard après son approbation. En effet, tout projet de territoire durable doit apporter une amélioration de la situation initiale au regard des finalités du développement durable.

Pour cela, il est nécessaire de définir des indicateurs permettant d'apprécier les incidences du PLUi. Le suivi de ces indicateurs doit permettre d'adapter au besoin le règlement et le zonage du PLUi afin de remédier à des difficultés rencontrées dans l'application des objectifs du PLUi.

Un indicateur se définit comme « un facteur ou une variable, de nature quantitative ou qualitative, qui constitue un moyen simple et fiable de mesurer et d'informer des changements liés à une intervention, ou d'aider à apprécier la performance d'un acteur de développement » (définition de l'OCDE, glossaire des principaux termes relatifs à l'évaluation et à la gestion axée sur les résultats, 2002).

L'analyse des effets cumulés a permis de montrer que la procédure de révision allégée n°2 du PLUi de la CC du Périgord Ribérais était susceptible d'entraîner peu d'incidences sur l'environnement.

Les indicateurs ont été déterminés selon leur pertinence, leur fiabilité et la facilité d'accès des données et de leur calcul. Pour chaque indicateur, la source de la donnée est indiquée pour faciliter sa collecte et sa mise à jour ultérieure.

Tableau 5 : Indicateurs de suivi des effets de la procédure d'évolution du PLUi sur l'environnement

INDICATEURS	OBJECTIF VISE	ETAT T0	SOURCE
Nombre de PC déposés sur ces deux sites d'études	<ul style="list-style-type: none"> • Suivi de l'artificialisation des sols sur des secteurs parfois non aménagés • Suivi de l'augmentation des besoins en eau dans ces secteurs 	0 bâtiments	Services instructeurs de la CC du Périgord Ribérais.